

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Nicole BOULET,
 M. Jacques PELLETIER

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS
PAR DÉPÔT RIVE-NORD INC.

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 6 avril 2005, à 19 h 00
Saint-Thomas-de-Joliette (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
M. GILLES GRENIER	1
Mme CAROLE GERVAIS	5
M. MARC CORRIVEAU	10
Mme FRANCE DESJARLAIS	21
M. MICHEL LEGRIS	24
M. GAËTAN BAYEUR	35
M. MICHAËL MORIN	40
MM. MARIO DESROSIERS ET FRANÇOIS VALIQUETTE	50
Mme MANON FORTIN	58
M. JEAN-GUY BOUVIER, Mme CLÉMENCE PAGÉ ET Mme ANDRÉANNE AUMONT	59
Dr MARCEL BÉLANGER	76
M. GAËTAN BAYEUR	79

MOT DE LA PRÉSIDENTE

MME NICOLE BOULET:

5 Alors mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de St-Thomas.

10 Alors, je vous demanderais d'être assez brefs dans la présentation de vos mémoires, la Commission souhaite poser des questions et bien comprendre le sens des propos de chacun des mémoires. Alors, suite à chacune des présentations, la Commission se réserve toute la latitude voulue pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les participants afin de bien les comprendre; alors, il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélateur de sa position. Je précise que la Commission est en
15 enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments invoqués dans les mémoires, qu'ils soient en faveur ou contre le projet. Elle s'intéresse aux suggestions qui pourraient permettre de bonifier certains aspects de celui-ci. Dans ce contexte, le nombre de présentations favorables ou défavorables au projet n'a pas d'importance pour la Commission. À la fin de chaque séance, une période de
20 rectification des faits est prévue, ceci pour permettre aux promoteurs, aux requérants de l'audience, aux personnes ressources ou à toute autre personne qui serait concernée par des propos tenus de rectifier des faits qui auraient été dits ou exprimés par écrit et relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant la séance de ce soir ou les séances
25 précédentes et non pas des opinions. Si des personnes veulent se prévaloir de ce droit de rectification tel que le stipulent les règles de procédures relatives au déroulement des audiences publiques, elles sont invitées, lorsqu'elles prendront connaissance d'informations qui ne sont pas
30 exactes, à se prévaloir de ce droit en s'inscrivant au registre à l'arrière, auprès de madame Poliquin.

30 Alors, nous allons recevoir une première présentation, alors de l'école Espace-Jeunesse, monsieur Gilles Grenier. Bonsoir, monsieur Grenier.

M. GILLES GRENIER:

35 Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Je tiens à vous présenter la petite délégation de l'école Espace-Jeunesse de la Commission scolaire de Montréal qui m'accompagne ce soir: J'ai monsieur Éric Pouliot, enseignant, il y a Martin, Yucel, Steven, Yannick et Roch.

MME NICOLE BOULET:

40 Bonsoir.

M. GILLES GRENIER:

45 L'école Espace-Jeunesse fait partie des établissements verts Brundtland et j'aimerais

peut-être commencer la présentation pour vous parler un petit peu de ce que c'est; on part sur le principe de ce qu'est le concept de développement durable. Le développement durable a été propagé par le rapport Brundtland déposé aux Nations Unies en 1987. Le rapport Brundtland définit le développement durable ainsi:

50

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.

** Lecture du mémoire **.

55

[... **L'ensemble des élèves de l'école Espace-Jeunesse ont reçu de l'information concernant ce qui arrivait de tout ce que l'on met à la poubelle...**]

60

Et quand je dis poubelle, je ne parle pas de recyclage, je parle de ce qui va quitter justement pour un lieu d'enfouissement...

[... **et les risques que cela comporte pour l'environnement...**]

** Suite de la lecture du mémoire **...

65

[... **C'est le pourquoi de leur présence ici ce soir, pour déposer leur mémoire au nom d'un groupe d'écoles reconnues Établissement vert Brundtland de la Commission scolaire de Montréal...**]

70

Et encore hier, je recevais des lettres d'appui d'écoles qui ne font pas partie de la Commission scolaire de Montréal et si on avait eu encore quelques semaines de plus, peut-être un mois de plus, j'ai l'impression qu'on aurait peut-être été capables d'aller chercher l'ensemble de la province. Il a fallu se revirer très rapidement pour être capables de s'organiser pour pouvoir faire passer une pétition dans une école. Vous comprendrez qu'on doit répondre à beaucoup de critères, avoir un projet pédagogique, une démarche pédagogique et il a fallu s'organiser. Nos jeunes sont allés visiter le complexe environnemental de Ville St-Michel, l'ancienne carrière Miron; les jeunes ont pu observer, je veux dire, ce que ça avait l'air un centre de tri, de tout ce qui est récupéré et plusieurs ont été fort surpris de ce qui se passait là. Je me suis permis, moi, à l'école Espace-Jeunesse, d'expliquer aux jeunes dans chaque classe ce qui arrivait avec les déchets qu'on déposait directement sur un sol sablonneux et c'est à partir de documents que j'ai pu aller chercher sur le site Web d'Environnement Canada, la majeure partie de notre mémoire se base sur ces documents-là et qui viennent nous dire que de déposer des déchets carrément sur un sol sablonneux où est-ce qu'il y a une nappe d'eau souterraine c'est ce qu'il ne faut pas faire.

85

[**Je veux ici rappeler les faits. Depuis plus de 30 ans...**]

** Suite de la lecture du mémoire... **

90

C'était notre présentation.

MME NICOLE BOULET:

Merci.

95 **M. JACQUES PELLETIER:**

Roch, peux-tu nous donner des exemples de gestes que tu poses au quotidien dans le but de recycler ou de récupérer ou de moins jeter?

100 **M. ROCH MITTON MARCHAND:**

Ce qu'on fait à l'école à tous les jours avec les contenants de lait puis les canettes de jus puis tout, contenants à yogourt puis tout le recyclage.

105 **M. JACQUES PELLETIER:**

C'est beau, merci.

MME NICOLE BOULET:

110

Vous avez parlé au début de la réduction de la consommation. J'aimerais savoir, de la part des jeunes, Yannick ou Roch, qu'est-ce qu'ils ont compris de ça, la réduction de la consommation, est-ce que c'est les questions que vous avez abordées avec eux?

115 **M. GILLES GRENIER:**

120

Non, on s'est davantage centrés sur l'aspect de contamination de tout ce qu'on envoie au site d'enfouissement, que ce soit un papier journal, écoutez, le journal a probablement été blanchi avec des produits chimiques, le journal comporte des encres, si on l'envoie au site d'enfouissement, il va se décomposer et ces produits chimiques-là, ces composés d'encre-là se retrouvent dans l'environnement, donc un jour on risque de le retrouver dans notre verre d'eau, ou on devra traiter de l'eau pour être capables de la boire après. Quand on sait que, et j'ai donné exemple que chez moi, à Lanoraie, j'ai un puits de surface, je puise mon eau de ce puits de surface, elle n'est pas traitée, elle n'est pas contaminée, je la fais analyser régulièrement, je parlais de la municipalité de Lanoraie qui puise son eau aussi de la nappe d'eau souterraine, l'eau est chlorée mais par exigence du ministère de l'Environnement, mais l'eau pourrait être bue telle quelle tellement qu'elle est, écoutez, c'est d'une qualité exceptionnelle, l'eau de Lanoraie. Alors, on a abordé davantage l'aspect de contamination, mais je peux vous dire qu'à l'école, pour être reconnue Brundtland, c'est parce qu'il y a des gestes concrets qui se posent au niveau de la récupération à tous les jours.

130

MME NICOLE BOULET:

135

Ce qui m'amène peut-être à poser une deuxième question à Yannick ou Roch ou à vous: Quand, en fait, vous apprenez plein de choses dans le cadre de votre formation, quand vous

revenez chez vous ou avec vos amis, quelle est l'attitude que vous avez, justement, quand il est question de déchets ou de matières résiduelles, est-ce que vous en parlez, qu'est-ce que vous faites? Est-ce que vous en parlez, est-ce que vous incitez vos familles et vos amis à adopter des bonnes façons de faire avec les matières résiduelles?

140

M. YANNICK PAGÉ:

Chez soi, bien, moi, j'ai un bac à recyclage puis au lieu de jeter les déchets, bien, ça diminue les déchets, dans les bacs de recyclage, tu as moins de déchets.

145

MME NICOLE BOULET:

Et tout le monde chez toi utilise le bac de recyclage, oui?

150

M. YANNICK PAGÉ:

Oui, on ne met pas des déchets inutiles dedans.

MME NICOLE BOULET:

155

D'accord. Et toi, Roch?

M. ROCH MITTON MARCHAND:

160

Environ la même chose.

MME NICOLE BOULET:

Oui?

165

M. JACQUES PELLETIER:

Crois-tu, Roch, qu'il va toujours y avoir de l'eau propre à boire?

170

M. ROCH MITTON MARCHAND:

Non.

M. JACQUES PELLETIER:

175

Quand est-ce que tu vois qu'on va commencer à avoir des difficultés?

M. ROCH MITTON MARCHAND:

180

Bien, si le monde continue à ne pas se ramasser comme ça, sincèrement, dans environ

cinq ans, 10 ans, maximum.

M. JACQUES PELLETIER:

185 Merci.

MME NICOLE BOULET:

190 Merci beaucoup pour votre témoignage.

M. GILLES GRENIER:

 Alors, pour le dépôt du mémoire?

195 **MME NICOLE BOULET:**

 Vous pourrez le donner à madame Poliquin à l'arrière. Merci beaucoup les jeunes et continuez.

200 **M. GILLES GRENIER:**

 Merci beaucoup.

MME NICOLE BOULET:

205 Alors, j'inviterais maintenant madame Carole Gervais. Bonsoir, madame Gervais.

Mme CAROLE GERVAIS:

210 Bonsoir, madame la Présidente, bonsoir, monsieur le Commissaire. Moi, je vous présente un mémoire au nom d'un groupe de cinq personnes, des citoyens.

 ** Lecture du mémoire **.

215 **MME NICOLE BOULET:**

 Madame Gervais, j'aimerais peut-être vous entendre parler de votre expérience. Bon, vous avez parlé des odeurs dans votre mémoire, mais concernant la qualité et la disponibilité de l'eau, quelles craintes avez-vous au regard de ça actuellement?

220 **Mme CAROLE GERVAIS:**

 Dans le rang des Cascades, on n'a pas l'aqueduc, c'est des puits encore puis on sait, à cause du lixiviat qui va dans le sol, on n'a pas aucune garantie que nos puits ne seront pas un jour contaminés, c'est l'inquiétude face aux rapports des experts et tout qui, et c'est certain que

225

l'eau, avec les années, on a peur qu'elle soit contaminée.

MME NICOLE BOULET:

230 Vous nous avez dit que bon, vous n'habitez plus au rang des Cascades?

Mme CAROLE GERVAIS:

235 Non.

MME NICOLE BOULET:

240 Est-ce que, vous n'êtes plus là, mais lorsque vous habitiez là, est-ce qu'il y a eu des analyses de faites de la qualité de l'eau de votre puits?

Mme CAROLE GERVAIS:

245 Non, il n'y en a pas eu. Moi, l'eau que je puise c'est l'eau dans le puits du voisin parce que sur le terrain chez nous il n'y a pas d'eau assez potable, puis c'est sûr c'est dans mes projets, par exemple, parce que je suis de plus en plus inquiète alors c'est certain que je vais faire analyser cette eau-là parce que j'ai des locataires qui sont là, quand même, j'ai encore la maison, j'ai des locataires, je sens une responsabilité vis-à-vis eux autres, ça fait que c'est certain que je vais faire analyser cette eau-là parce que je suis de plus en plus inquiète.

250 **M. JACQUES PELLETIER:**

Vous parlez de diminution de valeur de votre propriété. Pouvez-vous apprécier ça ou évaluer la perte de valeur de votre propriété?

255 **Mme CAROLE GERVAIS:**

260 Seulement le fait que mes propres enfants qui voulaient tellement cette maison-là, j'en ai quatre, que sur les quatre, il y en a trois qui aiment vivre là, qui voulaient acheter cette maison. Déjà là, que les trois aient changé d'idée par rapport à ça, déjà, je me dis si mes propres enfants n'en veulent pas, ils ont vécu dedans, ils savent qu'elle est confortable puis ils savent qu'on est bien, quand même, si eux autres n'en veulent pas, comment un étranger voudrait de la maison à cause du site d'enfouissement? Eux autres, c'est vraiment à cause du site, parce que c'est la seule raison pour laquelle les enfants ne veulent pas acheter la maison, c'est à cause du site d'enfouissement, parce qu'ils ont été très heureux là puis sinon, là, c'est certain...

265

M. JACQUES PELLETIER:

Avez-vous cherché à la vendre?

270

Mme CAROLE GERVAIS:

275 Je n'ai pas cherché encore officiellement à la vendre, un jour je vais le faire, mais j'ai seulement regardé ceux qui ont mis leur maison à vendre dans le rang, comment ça a été long avant qu'ils vendent leur maison, sauf celles qui ont été achetées par la compagnie elle-même d'EBI, mais les autres, ça a été, ça a pris des années avant que les maisons se vendent.

M. JACQUES PELLETIER:

280 Est-ce que vous avez quitté à cause des inconvénients que vous y observiez ou c'est pour d'autres motifs?

Mme CAROLE GERVAIS:

285 Non, c'est pour d'autres raisons, c'est parce que j'ai emménagé avec mon conjoint, on s'en allait sur un terrain neutre, ni chez eux, ni chez nous. C'est une décision qu'on a prise ensemble, mais sinon je serais encore là.

M. JACQUES PELLETIER:

290 J'aimerais parler des odeurs un peu. À quelle intensité et à quelle fréquence vous observiez ces odeurs ou ces mauvaises odeurs, est-ce qu'il y a eu progression au cours des années?

295 **Mme CAROLE GERVAIS:**

300 Oui. Oui, moi, je vous dirais qu'au début, bien pas au tout début, mais je vous dirais, peut-être, il y a cinq ans, six ans, c'était occasionnel puis même, ça va faire deux ans que je suis partie, c'était encore occasionnel, mais je ne vis plus là maintenant puis j'y vais à l'occasion, puis dans les deux dernières années j'y vais même seulement à l'occasion puis ça a senti, là, j'ai senti les odeurs plus souvent que dans le temps que j'ai habité là dans les deux dernières années.

M. JACQUES PELLETIER:

305 Ce qui vous laisse croire que c'est plus fréquent que c'était?

Mme CAROLE GERVAIS:

310 Oui, c'est sûr. Puis les gens me le disent aussi que ça arrive souvent, puis je le sais c'est quoi ces odeurs-là parce que moi, je prenais une marche à tous les jours puis c'est vrai, comme je vous ai dit dans mon mémoire, marcher avec un foulard sur le nez parce que c'était intolérable, l'odeur, mais c'était occasionnel. Alors, c'était pas pire, c'était occasionnel. Mais maintenant, pour que je m'en rende compte même si je ne vis pas là, juste par les quelques fois que je m'y rends, c'est sûr qu'il y a une augmentation.

315

M. JACQUES PELLETIER:

Du temps où vous viviez là ou peut-être même après, est-ce que vous avez porté plainte à quelque endroit?

320

Mme CAROLE GERVAIS:

Non, non, pas officiellement, c'est sûr qu'on en parle beaucoup, mais nous autres, puis il y a Gaëtan Bayeur qui s'occupe beaucoup du cas, on en parle beaucoup ensemble puis à la Municipalité, mais pas officiellement à la compagnie, je n'ai pas fait de plainte encore.

325

M. JACQUES PELLETIER:

Connaissez-vous le numéro de Info-Ligne?

330

Mme CAROLE GERVAIS:

Je ne le sais pas par coeur, mais je l'ai reçu par la poste, il faudrait simplement que...

335

M. JACQUES PELLETIER:

Donc, si jamais il vous prenait l'idée de le composer vous pourriez le retrouver?

340

Mme CAROLE GERVAIS:

Oui, oui.

M. JACQUES PELLETIER:

345

Puis y arriver?

Mme CAROLE GERVAIS:

Oui, c'est classé.

350

M. JACQUES PELLETIER:

Vous parlez également dans votre mémoire qu'on est à l'ère de la récupération et puis qu'il faudrait faire quelque chose, et puis vous semblez alléguer qu'il va falloir qu'on change quelque chose dans nos comportements. Est-ce que vous-même, vous avez changé des choses dans vos comportements par rapport aux matières résiduelles?

355

Mme CAROLE GERVAIS:

Oui, beaucoup. Oui, ça fait, depuis le début qu'on parle de récupération que je récupère,

360

365 puis je récupère de plus en plus, maintenant avec les gros bacs on a de l'espace pour récupérer, je récupère beaucoup puis je fais même mon compost. Puis qu'est-ce qui s'en va aux vidanges c'est parce que ça ne peut pas aller ailleurs, puis quand il y a des vêtements, bien, on connaît l'Habille-tout, nous autres, à Berthierville, on a un comptoir vestimentaire, puis on a la St-Vincent-de-Paul qui ramasse des objets ça fait que vraiment, quand je jette, c'est parce que je n'ai pas d'autre solution.

M. JACQUES PELLETIER:

370 Est-ce que c'est des comportements que vous observez autour de vous avec plus d'intensité maintenant qu'il y a cinq ans?

Mme CAROLE GERVAIS:

375 Oui, oui, de plus en plus. Oui.

M. JACQUES PELLETIER:

380 Merci, je n'ai pas d'autres questions.

MME NICOLE BOULET:

385 Madame Gervais, j'aimerais, vous dites dans votre mémoire que vous avez le sentiment de servir de cobaye puis que vous vivez de l'insécurité, qu'est-ce qui vous rassurerait par rapport au site? Est-ce qu'il y a des choses que, si elles se passaient, vous vous sentiriez rassurée?

Mme CAROLE GERVAIS:

390 Si le projet prend forme, non. Je ne suis vraiment pas rassurée, il n'y aurait rien qui me rassurerait vraiment, ça serait vraiment qu'il n'y en ait pas, mais je pense, on dirait qu'il est comme trop tard un peu, si ça avait été fait il y a quelques années où c'était encore possible de dire d'être raisonnable puis dire on prend seulement les déchets de nos MRC, et Joliette et de d'Autray, à ce moment-là ça aurait été encore possible, mais j'ai le sentiment qu'il est comme trop tard maintenant. C'est déjà rendu trop loin puis retourner en arrière, est-ce que c'est possible, je ne crois pas, là, on n'a plus confiance. C'est le manque de confiance.

MME NICOLE BOULET:

400 Merci beaucoup.

Mme CAROLE GERVAIS:

405 Merci.

MME NICOLE BOULET:

J'accueillerais maintenant, de COSE Lanaudière, monsieur Marc Corriveau. Bonsoir, monsieur Corriveau.

410

M. MARC CORRIVEAU:

Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire, messieurs, dames. Madame la Présidente, page 3 de 6, c'est le petit document.

415

[COSE Lanaudière est un organisme à but non lucratif...]

** Lecture du mémoire **.

420

[Nous nommons, dans notre guide d'implantation et de gestion...]

Un guide que nous avons fait en collaboration avec les chaires d'étude sur les écosystèmes urbains de l'UQAM...

425

[Nous nommons, dans ce guide-là...]

** Suite de la lecture du mémoire **...

430

[Faisant partie intégrante de ce mémoire...]

Et il est en pièce jointe dans le mémoire, c'est un procédé PDF,

[... ce document rédigé par COSE Lanaudière...]

435

** Suite de la lecture du mémoire **...

[... sont incluses afin de donner au lecteur un portrait global de ce mode de gestion participative en environnement...]

440

Il est évident, je vais faire rapidement le schéma de qu'est-ce que le guide parle avant d'exposer les recommandations que COSE a au sujet du comité de vigilance, qu'est-ce que nous croyons qui devrait être efficace. Je ne sais pas quelle pagination vous avez en rapport au guide?

445

MME NICOLE BOULET:

Ça va, allez-y.

450

M. MARC CORRIVEAU:

455 Dans le guide, il est important de comprendre que ça a été suite aux expertises qu'on a
 eues sur des comités de concertation avec deux entreprises de la région. On a aussi visité des
 comités de vigilance d'entreprises de lieux d'enfouissement sanitaire, dont celui de BFI à
 Lachenaie. On avait même fait, au moment du BAPE sur le BFI Lachenaie, des
 recommandations, le guide n'était pas complété à ce moment-là; nous avons continué à regarder
 le fonctionnement du comité de vigilance de BFI Lachenaie et ainsi que d'autres, et suite à ça,
 c'est les gens de l'UQAM qui avaient travaillé principalement sur ce dossier-là, nous en sommes
 460 venus avec un certain nombre de constats que, pour qu'un comité de vigilance fonctionne, on
 pourrait aller à la page 4 qu'on parle de mécanismes, de bonne pratique, de collaboration qu'il
 pourrait y avoir sur la façon de fonctionner. Qu'est-ce que, même, on a des définitions sur ce qui
 devraient être des négociations parce qu'il faut savoir, on serait à la page 5, les membres d'un
 comité de vigilance ou d'un comité de concertation en environnement ne seront pas toujours
 465 d'accord ni même prêts à discuter de tous les points litigieux qui peuvent se rencontrer. Ça fait
 qu'on parle de négociation, on parle de médiation parce qu'il faut savoir trouver une forme souple
 de négociation puis il arrive qu'il peut, que les sujets des discussions s'avèrent trop complexes ou
 qu'ils soulèvent trop d'émotions chez les participants pour que la collaboration puis la négociation
 entre les groupes soient applicables. À partir de ce moment-là, il faut savoir parler de médiation.

470 Il faut savoir parler de principes de bonne pratique. On a eu plusieurs, des expériences
 avec plusieurs comités, donc à partir de ce moment-là il faut parler de souplesse dans le
 fonctionnement, il faut parler de transparence dans le fonctionnement des comités de vigilance
 ou des comités de concertation.

475 Il faut savoir parler aussi d'acquisition de connaissances. Les gens de comités de
 concertation étant appelés à travailler en marge de l'exploitation ou d'un projet à réaliser, il est
 avantageux d'avoir une structure qui peut à la fois considérer la perception des représentants de
 l'entreprise siégeant au comité et celle des différents membres issus du milieu.

480 **[Cette approche permet d'analyser les impacts...]**

** Suite de la lecture du mémoire **...

485 **[... Il faut savoir faire des recherches de consensus.]**

Tout ça pour en venir à un bon fonctionnement d'un comité de concertation en environnement et
 qui, dans le cas ici, serait appelé un comité de vigilance. Il y a des démarches qui sont
 proposées dans le guide sur la mise en place d'un comité de concertation, la création d'un comité
 490 provisoire, la façon de l'implanter, les nombres de membres, les cotes de procédure, se donner
 des structures, savoir comment cibler les problématiques puis définir le rôle exact que devrait
 avoir un comité de concertation en environnement. Savoir définir les objectifs à moyen puis à
 long termes des comités de vigilance, les objectifs généraux et tout. Ça fait que ce guide fait la
 description de ce qui devrait être idéalement un comité de vigilance, sa composition, sa pratique
 495 et l'ensemble de ces choses-là. Et dans le guide, aussi, on a, bien sûr, les comités qui ont été

500 consultés, et vous trouvez tous les principes, les codes d'éthique, d'exemples de procédures pour des rencontres de certains comités, les règles de procédure, et tout, en plus d'un lexique de lecture de documents qui nous ont servi. Suite à la présentation très rapide de ce guide, madame la Présidente, les recommandations du COSE Lanaudière pour l'implantation d'un comité de concertation en environnement seraient les suivantes.

** Suite de la lecture du mémoire... **

505 **[Premièrement, établir une structure de fonctionnement légale avec des règlements et produire un rapport annuel du comité de vigilance...]**

[... Il faut qu'il y ait des élus, des représentants des municipalités et MRC, hôtesse de l'installation visée par la mise en place du comité...]

510 Même des députés, puis il pourrait aussi y avoir un ajout de représentants de MRC riveraines ou d'élus municipaux des municipalités riveraines, comment que ce n'est pas dans les MRC autres.

515 Il faut qu'il y ait des fonctionnaires, des représentants de différents ministères concernés par l'exploitation. Dans l'exemple qu'on a parlé après-midi, que certains ont parlé, le ministère du Transport pourrait être concerné autant que le ministère de l'Environnement sur certaines problématiques, puis avec qu'est-ce que les gens disaient, la citoyenne de tout à l'heure, question de transport et tout. Ça fait que ça déborde sans être le ministère de l'Environnement, puis il faut évidemment qu'il y ait l'exploitant... Et le représentant de l'exploitant et de ses employés.

520 Il faut diffuser les comptes-rendus de toutes les rencontres à la population, dans les journaux locaux. Ça c'est important, on retrouve dans le guide l'importance du contrôle de l'information...

525 **[Réaliser une réunion publique...]**

** Suite de la lecture du mémoire... **

530 **[.. la recherche de solutions pour atteindre les objectifs de récupération fixés par le gouvernement dans son plan de gestion des matières résiduelles...]**

535 Ici, ça ne veut pas dire refaire les plans de gestion des matières résiduelles des MRC, mais ça veut dire que le comité de vigilance, quand il regarde qu'est-ce qui se vide sur les dépotoirs comme déchets, pourrait potentiellement faire des recommandations et des constats aussi...

[Mandater un groupe indépendant du promoteur...]

** Suite de la lecture du mémoire... **

540

[L'application de ces recommandations devrait s'inspirer des objectifs et moyens d'action élaborés dans le guide présenté.]

545 On ne peut pas tout tout en refaire la lecture, madame la Présidente, mais c'est quand même dans le contexte des points larges que j'ai soulevés.

Il y a des suggestions aussi qui pourraient s'adresser à l'ensemble des comités de vigilance qui pourraient être établis.

550 **[Nous souhaiterions que les comités de vigilance...]**

** Suite de la lecture du mémoire.. **

555 Parce qu'on sait qu'à l'heure actuelle, les décrets du gouvernement n'obligent pas à une structure similaire et que ce sont les entrepreneurs ou les promoteurs qui sont responsables de l'invitation de qui va être sur les comités de vigilance.

[Que le ministère de l'Environnement voie à ce que...]

560 ** Suite de la lecture du mémoire... **

Parce qu'on sait qu'il y a des lieux d'enfouissement sanitaire qui ont des comités de vigilance, mais que c'est des comités bidons, pratiquement, qu'il n'y a pas de vraie vigilance concrète.

565

[Que le ministère de l'Environnement dans son projet...]

** Suite de la lecture du mémoire... **

570 Ça serait en gros l'exposé, madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

575 Alors, monsieur Corriveau, vous dites que vous êtes en train de réaliser un projet pilote, si j'ai bien compris?

M. MARC CORRIVEAU:

580 Oui, c'était quand que ça a commencé à être rédigé, le projet pilote c'était le projet pour la réalisation du guide d'implantation. Il est complété, vous avez...

MME NICOLE BOULET:

585 Donc, le projet pilote vous a servi à mettre en place les différentes composantes, en fait, ce que vous nous dites dans votre mémoire de ce soir?

M. MARC CORRIVEAU:

Effectivement, madame la Présidente.

590 **MME NICOLE BOULET:**

En fait, je vois que vous énumérez un certain nombre de participants à ce comité de vigilance-là, je vois qu'il n'y a pas, bien en fait, il y a des représentants des différents ministères. Est-ce qu'il n'y a pas d'experts autres que des gens qui représentent différents ministères et organismes, si je comprends bien?

595

M. MARC CORRIVEAU:

À l'heure actuelle, dans la pratique, et c'est de là, c'est... le guide a été réalisé avec la pratique de comités de concertation qui sont en fonction, qui sont parrainés par COSE Lanaudière, que ça soit le comité de Ciment St-Laurent, le comité de Feutre Nord Américain et de certains autres comités qui ont été en fonction et qui ne fonctionnent plus. Lorsqu'il y a un besoin d'experts ce sont les gens du comité qui demandent, en fonction des ressources, si... dans l'exemple, lorsqu'il y avait le comité de concertation pour la question du lieu d'enfouissement sanitaire déjà existant pour le groupe Dépôt Rive-Nord, lorsqu'il y a eu un besoin d'analyses par le ministère de l'Environnement, on a demandé au représentant du ministère de l'Environnement, qui a trouvé la ressource qui existe au Ministère.

600

605

610

615

Donc, on ne veut pas avoir sur ces comités de vigilance-là une pléiade de spécialistes, c'est en fonction du besoin, de la formation et de l'information que le comité ressent qu'ils vont faire appel à ces experts-là, parce que c'est là que devient la problématique entre les perceptions, si c'est tous des experts qui sont alentour de la table et qu'il y a deux, trois citoyens qui sont intéressés, à la deuxième, troisième rencontre, les citoyens débarquent. Ça fait que ce n'est pas ça qu'on veut. Quand on a besoin d'experts, ils sont demandés et ils sont demandés par l'ensemble du comité de vigilance, donc le consensus sur qu'est-ce qu'on a besoin comme experts.

MME NICOLE BOULET:

620

Et le choix des participants se fait de quelle façon?

M. MARC CORRIVEAU:

Le choix des participants se fait sur invitation et bien sûr que le ministère de l'Environnement, quand on parle des Ministères et des représentants politiques, qu'ils soient municipal, MRC, c'est eux qui déterminent qui va être leurs représentants. Et pour l'autre partie c'est les citoyens, le comité... le premier comité pour l'implantation va déterminer combien de citoyens pourraient participer et c'est ouvert à un appel public. Il ne faut pas que ça soit comme les groupes environnementaux ou les gens qui représentent des groupes, il ne faut pas que ce soit l'entreprise qui fasse des invitations aux groupes; ils sont là si les comités temporaires

625

630

déterminent qu'il devrait y avoir un ou deux groupes, il y a toutes sortes de modes pour déterminer des groupes qu'on appelle, que ça soit des collèges électoraux ou que ça soit, il y a beaucoup de groupes environnementaux, on met les représentants de groupes environnementaux qui déterminent lequel qui pourrait les représenter. C'est ce qu'on appelle un
635 collège électoral. Et à moins qu'il y ait un nombre effarant de citoyens ou de citoyennes qui soient intéressés, il devrait y avoir des structures assez souples pour venir à bout de leur permettre d'être présents. Mais ce n'est pas des assemblées publiques non plus, un comité de vigilance, il faut savoir être représentatif du milieu et bien comprendre les problématiques et les soulever.

640

MME NICOLE BOULET:

Si je comprends bien, c'est, en fait, l'organisme à but non lucratif qui, en fait, coordonne tout ça?

645

M. MARC CORRIVEAU:

Oui.

650

MME NICOLE BOULET:

Alors, donc, les invitations, est-ce que c'est l'organisme à but non lucratif qui les fait?

655

M. MARC CORRIVEAU:

660

Bon, dans les exemples, dans les comités de concertation actuels, c'était l'organisme à but non lucratif, qui était COSE, qui faisait des invitations, qui, avec le soutien financier de l'entreprise. Dans l'exemple de Ciment St-Laurent, Ciment St-Laurent soutient une certaine, soutient le secrétariat et Feutre Nord Américain aussi, même le groupe Dépôt Rive-Nord ou les filiales de EBI ont soutenu aussi, lorsqu'il y a eu la création de la table de concertation, toute la question logistique et même plus des invitations et ce n'est pas l'entreprise qui a fait la sélection des gens qui étaient alentour de la table.

665

MME NICOLE BOULET:

Dans le cas d'un comité de vigilance qui serait indépendant, qu'est-ce que vous entendriez pas indépendant?

670

M. MARC CORRIVEAU:

Quand on parle de l'indépendance, principalement au niveau des comités de vigilance, ça se fait au niveau de la diffusion de l'information, le contrôle de l'information et aussi... d'un point; de l'autre point c'est le nombre de réunions à tenir dans l'année et qui convoque les réunions. Et ça, ça a son importance.

675

MME NICOLE BOULET:

680 À ce moment-là, quel est le poids du, en fait, dans votre comité, il y a des représentants de l'exploitant, comment, c'est quoi le poids de la présence du représentant de l'exploitant et des employés?

M. MARC CORRIVEAU:

685 À ce phénomène-là, quand on parle d'un comité de vigilance, on ne parle pas d'un comité qui a nécessairement, on ne parle pas d'un comité démocratique, on ne parle pas que c'est un par vote que ça se fait, on parle que ça se fait par consensus. Et quand on parle de consensus, le poids des gens n'est pas en vertu du nombre de représentants, il est bien en vertu de l'échange des idées. Et c'est pour ça aussi que dans le guide qu'on parle qu'à certaines occasions ça prend de la médiation, parce qu'on ne parle pas ici de principes d'assemblée
690 délibérante ou quoi que ce soit dans ce style-là. C'est pour ça qu'on parle, qu'on explique qu'est-ce qui est l'importance du consensus, l'importance de la médiation, l'importance, on parle même, quand on parle de citoyens qui font partie de ce comité-là, que ça prend des citoyens qui ont à coeur le principe de qu'est-ce qui est un comité de concertation, qui vivent à proximité des installations et qui sont directement concernés. Il y a toute... Puis que les gens qui sont
695 intéressés puis qui recherchent à comprendre les enjeux puis qui sont disponibles à assister à des rencontres, il y a un certain nombre d'éléments qui expliquent qu'est-ce qu'un citoyen doit s'attendre quand il est là, qu'est-ce que les représentants et l'ensemble des personnes qui veulent composer ce comité de vigilance. C'est aussi important de l'écu politique que du représentant de l'entreprise.

700

MME NICOLE BOULET:

705 Hier, le représentant de la Direction régionale de la Santé disait que les comités de vigilance qui sont en place, il n'y en a pas qui fonctionnent bien et il disait aussi que la présence du promoteur, de l'exploitant ne devrait pas être retenue. Qu'est-ce que vous pensez de cette approche?

M. MARC CORRIVEAU:

710 Bon, à ce niveau-là, je n'ai pas eu l'occasion d'être là hier, j'ai déjà entendu parler, justement, d'un peu de cette vision-là parce que quand on parle de comités de vigilance, à l'heure actuelle, on n'en parle strictement que pour les lieux d'enfouissement sanitaire; quand on parle de tables de concertation en environnement, il y en a deux et c'est même expliqué dans le guide que lorsque les entreprises, de façon volontaire, adhèrent au principe d'un comité de vigilance, que ça
715 ne semble plus fonctionner, il y a un meilleur fonctionnement. Et dans ceux qui sont dans la région il y en a un, effectivement, il ne fonctionne pas parce que ce n'est qu'une parure que l'entrepreneur a mise en place à cause d'un décret gouvernemental. Il n'a pas l'intention réelle de fonctionner dans ce système-là.

720

Bon, il y a d'autres entreprises, Ciment St-Laurent, quand ça a commencé, le comité de

725 vigilance, en 1991, il y avait 5000 personnes dans la rue, ils ont réalisé qu'il y avait une
 problématique, un jour. En fonction de cela, ils ont accepté la formation d'un comité de vigilance,
 qui s'appelait comité de vigilance, dans le temps, et après pratiquement un an de rencontres, puis
 où est-ce que, comment ils sont spécialisés, là, dans les carrières, ils s'en sont fait lancer, des
 cailloux. Et à un moment donné, sur une des rencontres, le directeur à l'environnement de
 l'entreprise a sorti des documents puis là les gens ont réalisé oui, c'est vrai, les documents sont
 là, c'est les documents réels, c'est la bonne information, ça ne veut pas dire que ça faisait l'affaire
 des citoyens. Et à partir de ce moment-là il y a eu des échanges qui ont été plus réels, plus
 concrets et les gens ont cherché des solutions à apporter puis il y a eu énormément
 730 d'investissement de la part de l'entreprise, ça ne se fait pas avec aisance.

735 Il y a eu déjà un comité de concertation avec le groupe Dépôt Rive-Nord, le groupe EBI,
 c'est plus facile, qui englobe, et j'ai participé à ces comités-là. Je fais de la négociation depuis 30
 ans dans le milieu du travail, madame la Présidente, et il y a des représentants qui sont ici du
 promoteur et j'ai été obligé de m'impliquer un soir parce que je pense qu'ils voulaient se faire
 lyncher, puis j'ai dit aux gens: Arrêtez de provoquer, on est ici en concertation, on n'est pas ici en
 vote. Quand même qu'on prendrait un vote, si l'entreprise se retire, il faut savoir faire des
 échanges. En allant sur cette table de concertation-là, je savais que ça pouvait, je savais que les
 camions font du bruit, je savais que les camions amènent des problématiques. Je savais qu'il y a
 740 plein de problématiques, mais on s'en allait pour soulever ces problématiques-là puis voir qu'est-
 ce qu'on pouvait apporter comme solutions réalisables et viables. Mais c'était la différence entre
 la perception du citoyen et de la citoyenne qui est incomprise ou qui a l'impression d'être
 incomprise. Après-midi, il y a un citoyen qui vous a parlé de la dame qui restait juste à la croisée
 des chemins et cette dame-là, oui, puis elle arrivait avec toutes ses émotions puis c'est vrai puis
 745 on a même déjà parlé à l'entreprise quand elle disait: Ça pue, c'est effrayant. Puis ils disaient:
 Ça ne sent pas tant que ça, le monde ne le dit pas. J'ai dit: Suis tes camions à ordures quand ils
 ont pompé, l'été, qu'il fait 30, quand il fait son arrêt obligatoire et qu'il est vide, à part des bêtes
 puantes, il n'y a rien qui puisse valoir ça. On sait que l'entreprise, dans d'autres milieux, sont
 obligées de laver les camions à ordures l'été parce qu'ils puent trop. Mais quand elle révélait ça,
 750 c'était vrai, mais pour l'entreprise c'est un problème secondaire. Et c'est ça, c'est la différence
 entre la perception réelle d'une problématique et l'aspect technique d'une problématique.

M. JACQUES PELLETIER:

755 Et est-ce que votre intervention a produit des changements?

M. MARC CORRIVEAU:

760 On ne peut pas dire que l'intervention a produit des changements sur tous les points, il y
 a des points, lorsque ces tables de concertation-là ont participé, la problématique que la
 citoyenne d'avant parlait, du transport et tout, elle parlait d'écouter la tv, mais dans le temps, ils
 parlaient de se faire réveiller en pleine nuit parce qu'ils voyageaient plus longtemps. L'entreprise,
 lors des tables de concertation, avait diminué les heures d'ouverture de son site pour justement
 avoir une meilleure relation avec les citoyens riverains. Ça, il y a eu des choses qui se sont
 765 réalisées dans le concret. Ça ne veut pas dire, ça ne règle pas toute la problématique d'autres

770 types de pollution, mais il y a eu des éléments qui ont été réalisés dans le concret et je crois, et c'est pour ça qu'on dit bien qu'on ne se prononce pas en tant qu'organisme de COSE, parce que les gens de l'entreprise me connaissent, beaucoup de citoyens me connaissent et ils savent que dans certains dossiers, je défends des positions. Comme représentant de COSE, on n'est pas là pour dire si le projet est acceptable ou non, on dit que s'il y avait exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire, qu'il faut qu'il y ait tel type de comité de vigilance, et pour qu'il fonctionne il faut qu'il y ait des intentions réelles de l'ensemble des participants à ces comités de vigilance-là, principalement, aussi, de l'entreprise.

775 **M. JACQUES PELLETIER:**

Est-ce que le comité avec EBI fonctionne toujours?

780 **M. MARC CORRIVEAU:**

Le comité avec EBI ne fonctionne plus depuis 2001 et principalement à cause des situations de perception, et aussi à cause qu'à un moment donné, il y avait plus de citoyens alentour de la table que de l'ensemble des représentants de groupes et des représentants de l'entreprise, puis des représentants du Ministère puis que c'était une cacophonie. Il n'y avait plus de contrôle de ce qui se disait réellement et il n'y avait plus d'avancement en plus de certains points qui auraient potentiellement pu avancer, qui était une demande conjointe des tables, tous les gens alentour de la table étaient pratiquement en accord de faire une demande au ministère du Transport pour améliorer certaines situations d'entrées et de sorties sur l'autoroute, puis il n'y a pas eu de réalisation. Les gens se sont dit: Ça, c'est des choses simples puis on n'est pas capables de les faire, comment peut-on évoluer dans d'autres milieux? Ça fait qu'il y a eu un abandon...

785
790 **M. JACQUES PELLETIER:**

795 Une perte de crédibilité de la part des participants?

M. MARC CORRIVEAU:

800 De l'ensemble des participants, pas juste du promoteur, de l'ensemble des participants. Parce qu'il est important de dire que des citoyens peuvent perdre leur crédibilité, des participants, des représentants de ministères peuvent perdre leur crédibilité, puis quand c'est tout le monde qui perd un petit peu de crédibilité, ça fait boule de neige.

805 **M. JACQUES PELLETIER:**

810 À votre avis, est-ce qu'actuellement un comité fonctionnel pourrait contribuer à améliorer la situation?

M. MARC CORRIVEAU:

815 Il est évident qu'un comité réellement fonctionnel pourrait améliorer certaines situations. Dans la table de concertation, à ce moment-là, il y avait des gens, et je crois que c'était bien légitime, qui avaient demandé à avoir, de la part de l'entreprise, les moyens financiers de pouvoir faire faire des analyses d'eau indépendantes de celles de l'entreprise. La crédibilité d'un comité de vigilance sera en fonction des objectifs qui se mettront et des capacités aux individus à répondre.

820 Dans un autre mémoire que j'ai déposé au niveau d'un autre organisme, quand je dis que le ministère de l'Environnement devrait soutenir l'analyse de l'eau, ça serait un exemple de comité de vigilance, de même qu'il y ait une analyse indépendante; à partir de ce moment-là, si la demande était faite au ministère de l'Environnement et qu'il disait oui pour un ou deux puits ou trois puits, le ministère de l'Environnement fonctionnerait puis que ça serait quelqu'un d'indépendant, et c'est de là qu'on parle de crédibilité de l'ensemble des gens. Et ça, ce sont de petits éléments.

M. JACQUES PELLETIER:

830 Avec l'expérience que vous avez accumulée en négociation et en médiation, qu'est-ce qui pourrait favoriser la reprise des travaux d'un tel comité?

M. MARC CORRIVEAU:

835 Qu'est-ce qui pourrait favoriser les, qu'il y ait un décret de la part du gouvernement que la gestion de ce comité-là soit donnée à un organisme indépendant. Ça ne veut pas dire que c'est COSE Lanaudière, ça pourrait être n'importe quel type d'entreprise qui fait attention à ne pas prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre, avec la formation de la crédibilité. La crédibilité, ça se fait à tous les jours dans des petits gestes. Et c'est ça, dans l'ensemble.

840

M. JACQUES PELLETIER:

845 Vous n'escomptez pas d'élan de la part du promoteur dans l'optique de formation d'un comité, vous souhaitez plutôt une obligation par décret?

M. MARC CORRIVEAU:

850 Vous m'avez demandé qu'est-ce qui serait. C'est certain que si le promoteur avait un élan subi et de reformer un comité de vigilance et avant que le nouveau projet aille plus loin dans son cheminement d'autorisation, si le promoteur avait un élan de pouvoir faire faire des analyses sur les problématiques qui existent déjà des 10 000 000 de tonnes enfouies, parce que c'est ça la perception des gens, aussi. Comme citoyens, on a déjà un certain nombre de tonnes qui sont là, on ne croit pas ce qui est dit actuellement parce qu'on a la vision du promoteur, le ministère de l'Environnement remet de plus en plus dans les mains des promoteurs l'obligation de faire des tests, de présenter des rapports, et ils prennent ça pour parole d'évangile; à partir de cela, quand

855

on parle de crédibilité, ce n'est pas que le promoteur. Je l'ai toujours dit, le promoteur, il fait juste l'exploitation des autorisations qui lui sont émises par les milieux publics, par les Ministères. C'est juste qu'est-ce qu'il fait, l'exploitant, il a des autorisations.

860 Après-midi, vous avez eu la MRC qui est venue vous expliquer comment qu'ils avaient procédé puis qui disait: St-Thomas a autorisé le changement de zonage puis nous, c'est tel plan de gestion des matières résiduelles. Après-midi, qu'est-ce que les représentants de la MRC vous ont expliqué, c'était la poule ou l'oeuf. Je ne sais pas si j'étais l'oeuf ou si j'étais la poule, il a rejeté ça sur la Municipalité, puis la Municipalité a dit à l'inverse qu'ils s'étaient dépêchés à
865 négocier parce que la MRC était pour modifier son plan de gestion, son plan d'aménagement. À partir de ces périodes-là, c'est ça qu'on appelle la crédibilité des intervenants. Vous voyez que ce n'est pas que la crédibilité du promoteur et des citoyens, c'est l'ensemble des gens, des élus publics qui sont là, des représentants du Ministère. Quand on parle de crédibilité, c'est large.

870 **M. JACQUES PELLETIER:**

Merci.

875 **MME NICOLE BOULET:**

Une dernière question, après le projet pilote pour le transfert des matières résiduelles, qui déciderait du succès ou de l'insuccès du projet pilote? Est-ce que c'est le comité de vigilance ou ce serait le ministère de l'Environnement?

880 **M. MARC CORRIVEAU:**

Bon, les comités de vigilance ça n'a pas un pouvoir légal. À ce qu'on sache, les comités de vigilance ça fait des recommandations, des constats dans un point et des recommandations. Mais si on parle de crédibilité d'un comité de vigilance, on parle de la crédibilité de l'ensemble des
885 gens qui sont là. Un comité de vigilance constate une problématique particulière. Je vous donnais l'exemple, s'il y avait des problématiques suite au transfert de la cellule 3 dans le nouveau trou et que les gens sont honnêtes à l'intérieur du comité, donc le promoteur aussi, et qu'ils constatent qu'il y a des problématiques, mais il arrête son projet pour l'instant. Il est crédible, il est à la table, il constate les problématiques pareil comme l'ensemble des gens qui
890 sont là. Il arrête le projet, il cherche de nouvelles solutions, il n'en trouve pas, et ça c'est advenant que le Ministère autorise le transfert de ces... et la question c'est pour l'ensemble. Puis quand on parle qu'entre autres sur la question, pour l'ensemble du projet, de toute la grandeur du projet. Est-ce que avec, on espère, une diminution de la poubelle publique et même une diminution de la poubelle industrielle et commerciale, est-ce qu'après un certain temps le
895 promoteur se sentirait une obligation de transférer la cellule 3? Parce qu'avec le volume, s'il ne va pas chercher à l'extérieur de ses clients actuels et s'il y a diminution, puis pas nécessairement perte de profits, transfert dans ses autres secteurs connexes, centres de tri, centres de compostage, centres de valorisation peut-être d'autres produits, il n'y aurait pas perte de profits pour le promoteur, il ferait juste transférer. À la place de mettre 200 tonnes dans le trou, il met
900 200 tonnes dans son centre de tri, beaucoup plus payant pour lui parce qu'ils sont payés pour ça.

Ça fait qu'à partir de ce moment-là, si les gens dans un comité de vigilance sont tous honnêtes en fonction de leurs capacités qu'ils ont, la question ne se poserait même pas, à la limite.

MME NICOLE BOULET:

905

Merci beaucoup, monsieur Corriveau.

M. MARC CORRIVEAU:

910

Merci.

MME NICOLE BOULET:

915

J'inviterais maintenant madame France Desjarlais.

Mme FRANCE DESJARLAIS:

Bonsoir, madame la Présidente.

920

MME NICOLE BOULET:

Bonsoir, madame Desjarlais.

Mme FRANCE DESJARLAIS:

925

Je voudrais vous présenter ma soeur, madame Lorraine Desjarlais qui aura peut-être, comme c'est très court ce que j'ai à dire, une ou deux choses à rajouter.

MME NICOLE BOULET:

930

Parfait, allez-y.

Mme FRANCE DESJARLAIS:

935

** Lecture du mémoire **.

MME NICOLE BOULET:

940

Oui, vous voulez ajouter quelque chose, madame?

Mme LORRAINE DESJARLAIS:

945

Oui, c'est très court, c'est mon expérience de 73 ans. À Lanoraie, sur le bord du fleuve, quand j'étais jeune, on ne voyait des oiseaux passer seulement une dizaine à la fois parce qu'ils suivaient les bateaux. Ils remontaient jusqu'à Montréal puis on les voyait redescendre avec les

bateaux. Quand il y avait un de ces oiseaux, un de ces goélands qui était curieux et qui venait, qui s'approchait un peu de la rive ou d'un champ, il ne restait pas longtemps parce qu'il ne voulait absolument pas abandonner son bateau et ses amis, alors il repartait presque aussi vite après nous avoir curieusement regardés ou avoir pigé quelque chose avec son bec.

950

Aujourd'hui, je peux dire que de 10, ces oiseaux sont passés au moins à 100, pas seulement à 20, à 100. Et en plus, ils ne passaient jamais l'hiver ici quand j'étais jeune, mais maintenant ils demeurent ici l'hiver comme l'été. Et qu'on ne me dise pas, si on agrandit le site d'enfouissement, bien, c'est 1000 oiseaux qu'on va voir; et si les pigeons à Montréal sont vraiment, à cause de leurs fientes, quelque chose qui dérange beaucoup au point qu'on a trouvé des graines pour les, qui ne tuent pas les autres oiseaux, mais pour se débarrasser de quelques pigeons parce que ça brise la pierre et les briques des maisons, bien quand il y aura 1000 oiseaux ici, je ne sais pas ce qui va arriver, mais je pense bien que, qu'on ne me dise pas que ça ne sera pas dangereux.

955

960

Je finis avec ça, j'ai une soeur qui habite, qui est mariée en Ontario et chaque fois qu'elle venait à Lanoraie l'eau était tellement bonne qu'elle en rapportait toujours quelques bouteilles chez elle pour avoir au moins deux jours de bonne eau. Maintenant elle ne le fait plus parce qu'à cause de certains événements on a mis un peu de chlore, et déjà, le goût de l'eau a changé. Alors, quand ça sera vraiment détruit, cette eau, qu'elle sera mauvaise, il va falloir, qu'est-ce qu'on va faire, on va mettre trois fois plus de chlore dedans? Elle ne sera plus buvable. Voilà tout ce que je voulais dire. Je vous remercie.

965

M. JACQUES PELLETIER:

970

Merci. Avez-vous déjà fait part de vos doléances au promoteur?

Mme FRANCE DESJARLAIS:

975

Non.

M. JACQUES PELLETIER:

980

Donc, il ignore tout de vos états d'âme et de la peine que vous éprouvez pour la dégradation que vous observez?

Mme FRANCE DESJARLAIS:

985

Bien, vous savez, c'est assez récent, pour les odeurs ce n'est pas récent c'est certain, mais la prise de conscience, je pense, est quand même assez récente parce qu'il y a urgence dans la demeure. Alors, non, moi, je ne demeure pas à côté du site et je suis certaine que si j'habitais près du site, je me serais plainte. J'aurais trouvé un numéro de téléphone puis j'aurais appelé.

990

M. JACQUES PELLETIER:

Vous faites allusion également, à la page 3 de votre mémoire, qu'à votre avis il n'y a eu aucune diminution des plaintes à ce sujet-là?

995

Mme FRANCE DESJARLAIS:

Non, c'est ce que j'ai entendu un soir ici, le soir du 9, justement.

1000

M. JACQUES PELLETIER:

Je vous remercie.

MME NICOLE BOULET:

1005

Pour ma part, j'aimerais avoir une clarification. Vous dites que le site est installé dans une partie des tourbières. J'aimerais peut-être avoir davantage d'explications à ce sujet-là. Disons que c'est, est-ce que c'est parce que c'est dans du sable? J'aimerais comprendre votre propos.

1010

Mme FRANCE DESJARLAIS:

Bien, les tourbières s'étendent, et même, vous savez c'est un petit peu comme la pilule quand on nous dit sur un... ce médicament n'est plus bon le 30 mars. Alors, dites-moi, est-ce que c'est le 30 mars à minuit moins cinq ou le 30 mars à minuit et cinq; c'est un petit peu comme ça, la tourbière.

1015

MME NICOLE BOULET:

D'accord. Je vous remercie beaucoup, mesdames.

1020

Mme FRANCE DESJARLAIS:

Je vous en prie.

1025

MME NICOLE BOULET:

Alors, nous allons prendre une pause et revenir dans une dizaine de minutes.

1030

Suspension de la séance

Reprise de la séance

1035

MME NICOLE BOULET:

1040 Avant d'accueillir le prochain participant, j'aimerais vous rappeler que le BAPE est toujours soucieux d'avoir vos commentaires sur votre participation, sur la façon de tenir les audiences; alors, il y a un petit questionnaire à l'arrière et nous apprécierions que vous y laissiez vos commentaires.

Alors, notre prochain participant, monsieur Michel Legris. Bonsoir, monsieur Legris.

1045 **M. MICHEL LEGRIS:**

Bonsoir.

MME NICOLE BOULET:

1050 J'aimerais rappeler une chose d'entrée de jeu. Peut-être que vous n'en parlez pas, mais vous citez, dans votre mémoire, vous nous demandez pourquoi la CPTAQ aurait dû être présente pour venir faire un commentaire. Je veux juste vous rappeler que la CPTAQ est un tribunal et qu'elle n'a pas à venir s'expliquer devant la Commission.

1055 **M. MICHEL LEGRIS:**

Oui, mais ça portait sur son fonctionnement en général, peut-être pour comprendre un peu.

1060 **MME NICOLE BOULET:**

Venir donner des explications sur son fonctionnement?

1065 **M. MICHEL LEGRIS:**

Sur sa logique.

MME NICOLE BOULET:

1070 Sur sa logique dans quel sens, dans sa façon de rendre ses décisions?

M. MICHEL LEGRIS:

1075 Bien, disons, dans mon mémoire, je disais que moi, j'étais conseiller municipal à Le Gardeur quand la Commission a été mise en place, la Commission de protection du territoire agricole. J'étais sur le comité de négociation et la Commission de protection du territoire agricole nous a dit: Le Gardeur, c'est cette bande-là, c'est pour 25 000 de population. Il y avait un conseiller, un confrère qui était avec moi à Le Gardeur, il y a une partie urbaine, il y a une partie rurale, et lui c'est un, son garçon, son gendre est ici, il pourrait en donner plus que moi là-dessus,

1080

donc il demeure dans la partie rurale et c'est des marécages qu'il y a sur son terrain. Donc, il disait à la Commission: Ce n'est pas des terres agricoles, ça là, ce n'est pas cultivable. Et la Commission lui a expliqué: Écoute, des terres cultivables ça fait partie d'un écosystème, donc les marécages, ça fait partie du territoire agricole, donc la ligne qui est là, c'est 25 000 de population.

1085 Et comme par hasard, le dépotoir de Lachenaie se trouve un petit peu plus haut que les marécages qui ont été dézonés. Donc, c'est pour ça que je voulais qu'ils viennent m'expliquer comment dans un premier temps on nous dit: C'est zoné agricole, parce que même si c'est des marécages, ça fait partie de l'écosystème. Et lorsque vient le temps d'agrandir un dépotoir on dit, ah bien là, on trouve d'autres raisons. Donc, c'est pour ça que je voulais que la Commission de

1090 protection de territoire agricole m'explique la logique. Comme ici, disons, j'en parle dans mon mémoire, on dit: C'est une zone qui n'est plus agricole ou n'est plus d'usage agricole. Sauf que ça avait été accordé temporairement. Et là, ça a été accordé temporairement, bien sûr les gens ont utilisé ça temporairement, et devant le fait accompli on dit: Maintenant ça va être en permanence. C'est pour ça que je demandais qu'ils viennent m'expliquer leur logique, pas

1095 précisément sur ce point-là, mais de façon générale.

MME NICOLE BOULET:

Bien en tout cas, moi, je serais très étonnée que, ils n'ont jamais participé à des travaux des Commissions du BAPE, alors je pense que vous devriez directement vous adresser à eux, à ce moment-là. Alors, je vous écoute.

1100

M. MICHEL LEGRIS:

Moi, je m'adressais au Ministre, j'espère que le Ministre va lire ça un jour.

1105

** Lecture du mémoire **.

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Legris, dans votre mémoire, j'essayais de comprendre, à la page 11 vous parlez du compostage, vous dites que vous avez fait l'expérience une fois et vous dites entre autres:

1110

Le cas échéant, s'il fallait un plus grand site, l'expertise de la Ville de Laval, qui expérimente le compostage de certains résidus, pourrait être utile.

1115

Et plus loin à la page 23, vous dites:

S'il est vrai que St-Bruno est toujours en avant de la parade, Laval serait loin derrière alors que le restant de la CMM continuerait plutôt à regarder passer la parade.

1120

Ça fait que j'essaie de voir, il y a comme un peu, vous dites que l'expérience de Laval est une expérience intéressante, d'un autre côté vous dites qu'à St-Bruno c'est encore mieux. Alors,

1125

j'aimerais vous entendre là-dessus.

M. MICHEL LEGRIS:

1130 Bon, disons, je n'ai pas les chiffres précis, mais de mémoire, St-Bruno, lors du PMGMR, il était à 46 %. Grosso modo, les autres, ils étaient à 17 à peu près, donc c'est pour ça que je dis, parce que c'est monsieur Trottier qui disait ça, que St-Bruno, en tout cas, j'ai lu, il était en avant...

MME NICOLE BOULET:

1135 D'accord.

M. MICHEL LEGRIS:

1140 Et il disait aussi que Laval était en avant. Mais Laval, je l'ai déjà mentionné et je le répète, Laval fait une expérience dans deux quartiers pour le compostage, donc j'ai vu ça aussi dans d'autres PMGMR, on veut faire des expériences. Mais à Laval, ils font une expérience, mais à un moment donné il faut arrêter de faire des expériences puis il faut l'étendre. Et monsieur Giroux, qui était responsable du dossier, de ce dossier-là, disait justement: Il n'y a pas
1145 de volonté politique de l'étendre. Donc, Laval c'est un succès. Disons, quand je dis plus loin qu'ils sont loin derrière la parade, c'est que o.k., c'est un succès pour le projet pilote, mais à un moment donné il faut que tu l'étendes. C'est pour ça que je dis qu'ils sont plus loin dans la parade et que le restant de la CMM, je ne voudrais pas dire qu'ils sont en arrière de la parade, j'ai l'impression qu'ils sont en dehors de la parade, qu'ils regardent la parade passer, parce que c'est
1150 à peu près un rythme de 1 % par année puis ça va prendre 85 ans avant d'atteindre l'objectif. Donc, il s'agit de lire un peu leur PMGMR pour se rendre compte qu'on repousse, on repousse, on repousse, ils sont rendus en 2013, puis là ce n'est pas les, en 2013 ça ne veut pas dire que ça va être réglé, là ils vont commencer peut-être à penser que.

MME NICOLE BOULET:

1155 D'accord.

M. JACQUES PELLETIER:

1160 Si on revient au cas plus immédiat qui nous concerne, vous voyez d'un mauvais oeil que les matières résiduelles de la CMM entrent au site de St-Thomas, je comprends bien?

M. MICHEL LEGRIS:

1165 Pas seulement qu'à St-Thomas, là, à Lachenaie puis à Ste-Sophie puis à St-Nicéphore puis à La Tuque. Il faut que Montréal règle ses problèmes chez eux. Ils ont de la place, monsieur Trottier a dit qu'il y a, puis ça je l'avais entendu lors du PMGMR, il y a Demix qui peut servir, qui ont déjà l'autorisation pour l'enfouissement des matières dites résiduelles, là ils mettent
1170 les cendres des boues de l'usine d'épuration. St-Michel, ils ont fermé en 2001, ce n'est parce que

1175 c'est le Ministère qui a dit de fermer, il y a encore possibilité de mettre des vidanges là. Monsieur
Trottier disait que c'était rempli à moitié puis c'est en train de s'écraser; il a comparé ça, si vous
vous rappelez, à une trampoline. C'est pour ça que dans mon mémoire je dis que, moi, j'ai de
l'imagination, des fois, je n'avais pas pensé à ça, mais sa trampoline c'est que les poubelles, elles
rebondissent sur St-Michel puis elles s'en viennent à Lachenaie puis elles s'en viennent à
St-Thomas puis elles s'en viennent à Ste-Sophie. Et il y a la carrière Francon qui est dans le
même secteur. Il y a un représentant de la ville de Montréal qui disait: Au niveau politique, c'est
inacceptable parce que les gens ont déjà contesté St-Michel, s'il fallait qu'ils décident d'envoyer
ça à Francon. Mais là, il faut penser que c'est toujours des sites de l'Est de Montréal.

1180

M. JACQUES PELLETIER:

1185 Monsieur Legris, faites un effort pour recentrer votre discours sur le cas qui nous
intéresse. Montréal, c'est beau, on a compris, et puis je fais appel aussi à votre imagination qui
semble assez fertile...

1185

M. MICHEL LEGRIS:

Ça arrive.

1190

M. JACQUES PELLETIER:

1195 Je vous présente Dépôt Rive-Nord avec ses installations, son site dans l'état où il est
actuellement, vous avez lu la documentation, vous en avez fait le tour, je vous présente la MRC
Joliette, je vous présente la MRC de d'Autray avec ses besoins et ses quelque cent milliers de
tonnes annuellement à disposer, vous suggérez quoi? Comment organiseriez-vous ça?

1195

M. MICHEL LEGRIS:

1200 Bien, la première chose que j'ai remarquée dans le PMGMR de Joliette et dans celui de
d'Autray, j'en ai parlé lors des séances d'information, ils n'ont pas regardé d'autres sites. Dans
Autray, je n'ai pas retrouvé la référence, mais dans Autray on disait la Régie régionale de la
Mauricie ou bien donc compost Conporec, l'autre côté du fleuve. Donc, ils n'ont pas trouvé
d'autres sites, ils n'ont pas étudié d'autres sites, là, ils n'ont pas étudié d'autres modes, non plus,
1205 d'élimination des déchets. Donc, moi, je me dis réglons leurs cas. Dans mon chose, je parle de
si on applique le 75 %, ça leur donnerait 75 000 tonnes par année. Don, disons que je n'ai pas
toutes les informations, mais le 70 % qui vient d'ailleurs, il faut qu'il reste ailleurs, ça c'est la
régionalisation, ça là, c'est une règle du Ministère, ça là, que chaque région s'occupe de ses
vidanges et le 70 %, celui-là, il ne faudrait pas qu'il vienne.

1200

1205

1210

1215 Mais pour répondre plus à votre question, ce site-là, je parle d'apprenti sorcier, c'est
inimaginable, inimaginable qu'on creuse un trou de 100 pieds, qu'on dise qu'il y a un mur étanche
de bentonite, on apprend, lors des séances d'information, que le mur est étanche, il laisse entrer
250 000 mètres cubes par année d'eau, d'eau qui vient de la nappe phréatique, on dit c'est un
piège hydraulique, ça là, et puis on dilue ça un peu puis on envoie ça dans la rivière La Chaloupe,

1215

1220 et à mon sens il ne faut pas prendre cette chance-là. Dans mon mémoire, disons, j'ai eu un petit problème en dernier, si vous avez lu la semaine passée, il y a un site où ils veulent installer le CHUM de McGill, et puis là, ils veulent faire un mur de béton sur 160 mètres dans le fleuve parce que c'est un ancien dépotoir, ça là, puis ils se rendent compte, actuellement, que ça s'en va dans la nature. Donc, je ne connais pas beaucoup la région, la madame qui a parlé tantôt, je pense qu'elle était convaincante. On est dans une piscine, on installe une piscine à l'intérieur d'une piscine, on n'a pas le droit de prendre cette chance-là.

M. JACQUES PELLETIER:

1225

Mais là vous êtes en train de me dire ce qu'il ne faut pas faire.

M. MICHEL LEGRIS:

1230

Oui.

M. JACQUES PELLETIER:

1235

Dites-moi ce qu'il faut faire?

M. MICHEL LEGRIS:

1240

Bien, il faut regarder s'il y a d'autres sites.

M. JACQUES PELLETIER:

1245

Non, mais on a présumément 250 000 tonnes de matière à traiter, vous dites qu'il y en a 70 000, 75 000 qui pourraient être enfouies, on fait quoi avec le reste?

M. MICHEL LEGRIS:

1250

Bon, o.k., disons que je vais le prendre d'une autre façon, d'abord. Le compostage, le problème des dépotoirs, le problème du jus et le problème des gaz que ça dégage, ça vient des matières putrescibles, ça vient des matières compostables. Donc, tout de suite il faut dire il n'y a plus de matières putrescibles qui s'en vont dans les dépotoirs. Ce n'est pas compliqué ça là. Et si on regarde même les chiffres, il y a des chiffres pour le domaine municipal, puis il y a des chiffres pour les ICI. Les villes voulaient s'emparer de ça, en tout cas, ce que j'ai compris lors du PMGMR, mais qui réglemente au niveau des ICI? C'est le Ministère qui devrait dire: Vos vidanges, vous allez les trier, il va y avoir un bac pour les matières putrescibles. Je pense aux restaurants, je pense aux institutions, il va y avoir quelque chose pour les matières putrescibles, il va y avoir quelque chose pour les autres choses, et dans le PMGMR de la MRC de d'Autray et quand on regarde sur le site Internet du Bas-Richelieu, Comporec, l'autre côté du fleuve, ils sont à 71 %, eux autres, de réussite parce qu'ils rentrent les matières, ils passent ça dans une turbine, ça sort en compost puis ça sort en matière recyclable, puis les matières utilisables ils les ont interceptées avant.

1260

1265 Donc, il faut penser à autre chose que l'enfouissement pour les matières putrescibles et
chacun chez nous, disons que là, quand on parle de ramasser du gazon, quand on parle de
ramasser des feuilles, c'est parce que le monde a du terrain, ça là, ils ont de l'espace. Le petit
tas de compost, je dis un mètre cube, avec un mètre cube, tu fais un an avec ça. Si tu ne le
brasses pas, ça prend un an à se décomposer, si tu le brasses, ça prend moins de temps. Et là
je ne le sais pas s'il va y avoir un mémoire qui va être déposé, mais ils appellent aussi du
vermicompostage, il y a quelqu'un, dernièrement, qui montrait, ça peut même se faire dans les
tours à habitation, en tout cas, il n'y en a peut-être pas tellement dans les MRC de Joliette ou de
1270 d'Autray, mais ça prend un petit bac de rien pour composter puis c'est ce qu'il y a de mieux,
finalement. Et les gens achètent de la terre noire, il ne faut pas oublier que les gens prennent
leur gazon, prennent leurs feuilles, mettent ça au dépotoir, finalement, puis à côté, on achète des
sacs de terre noire, j'en parle dans mon mémoire, alors qu'on peut se servir du compost.

1275 Puis les gens, il n'y a pas longtemps tout le monde était agriculteur, donc il y avait des tas
de fumier puis les gens, ce n'est pas quelque chose qu'ils ne connaissent pas, c'est des choses
qu'ils connaissent. Mais ce que je remarque, par contre, c'est que si les gens de la Ville envoient,
exportent leurs poubelles ailleurs, ils n'ont pas le problème.

M. JACQUES PELLETIER:

1280 Souvent, dans l'état actuel de l'organisation de nos marchés ou de nos manières de
produire et d'envisager la consommation, la concentration est souvent utilisée pour atteindre une
plus grande efficacité, une plus grande performance; plus on atteint une certaine taille, plus on
atteint des niveaux d'efficacité. À la page 22 de votre mémoire, vous avez une recommandation
1285 qui amène chaque entité ou chaque unité territoriale à devoir traiter ses propres matières
résiduelles. Est-ce que ça ce n'est pas un peu s'inscrire en marge et s'inscrire de façon contraire
à la pratique actuelle qui est de regrouper un certain nombre d'équipements pour en assurer une
plus grande sécurité ou une plus grande efficacité, est-ce qu'on ne multiplierait pas les problèmes
plutôt que de trouver une solution?

1290 **M. MICHEL LEGRIS:**

Je ne penserais pas, là, disons qu'encore là, sous réserve de ne pas avoir les chiffres
exacts, quand je dis que pour Montréal, vous parlez du tableau qui est dans le bas?

1295 **MME NICOLE BOULET:**

Oui.

1300 **M. MICHEL LEGRIS:**

Pour Montréal, Longueuil, Laval, chaque arrondissement doit être considéré comme un
secteur et avoir l'entière responsabilité de la gestion de ses déchets. La MRC de d'Autray, si je
ne me trompe pas, c'est 50 000 de population, la MRC de Joliette c'est à peu près la même
1305 chose, un petit peu plus; donc disons, grosso modo c'est 100 000. Mais Montréal, Longueuil et

Laval, Laval c'est 300, 350 000, Longueuil c'est 300, 350 000, Montréal c'est 1 200 000. Donc, quand je dis de ramener ça au niveau des arrondissements, je suis pas mal sûr qu'on pourrait avoir un dénominateur commun, disons qu'il serait 100 000. Quand je regarde les couronnes nord et sud, les couronnes nord et sud, disons que là c'est parce que monsieur Trottier disait: Il y a 82 villes. O.k., disons que je n'irai pas à 82, mais sur les couronnes nord et sud il y a des MRC. Et je vais vous donner un exemple que je connais un petit peu plus: La MRC de L'Assomption c'est au-dessus de 100 000, et la MRC de L'Assomption, dans la documentation qu'il y avait à Lachenaie, ils avaient déjà fait l'étude de 82 sites d'enfouissement, ils ont réduit ça à quatre et, finalement, il y en aurait deux. Donc, la MRC de l'Assomption pourrait gérer ses déchets, la MRC des Moulins pourrait gérer ses déchets, la MRC de Blainville pourrait gérer ses déchets puis ainsi de suite.

Puis la même chose du côté de la Montérégie. Disons que la Montérégie, les vidanges passent par un pont, traversent le fleuve, traversent la rivière des Mille-Îles puis se retrouvent à Lachenaie, pas à St-Nicéphore ou bien non à Ste-Sophie ou bien non à Lachute. Donc là, on parle de, je comprends que de dire 82... Cinq. Cinq, parce que les gens, mais les gens, si la CMM avait consulté les gens en disant: Il va y avoir, vous devez gérer vos poubelles chez vous, je suis pas mal certain qu'il y aurait eu pas mal plus de monde aux audiences de la CMM, comme il y en a eu à Charlemagne. Quand ils sont venus dans la région, les gens étaient sensibilisés, mais les gens qui n'ont pas les poubelles dans leur cour ne se sont pas présentés. Les gens de l'ouest de Montréal, il y a un centre de transbordement, disons, je ne connais pas tellement spécifiquement, il y a un centre de transbordement, mais il y a des carrières dans ce coin-là. Donc, s'ils avaient dit: Chaque grand secteur s'occupe de ses vidanges, probablement qu'il y aurait eu beaucoup de monde pour dire: Non, non, non, on ne veut pas que ça soit ici; on aime mieux, nous autres, donner une compensation, puis dans la MRC de Joliette on évalue que ça coûterait de 12 à 20 % de plus d'exporter les poubelles à Lachenaie ou bien non dans la Mauricie, mais dans les faits c'est 7 dollars, 12 dollars. Donc, pour 7 ou 12 piastres, je pense que les gens de l'ouest de Montréal seraient capables de payer ça pour se débarrasser de leurs poubelles.

Donc, les chiffres, le dénominateur commun ça pourrait être 100 000 ou ça pourrait être 50 000, ça pourrait être 75 000, mais ça c'est des chiffres qui se comparent à la MRC de Joliette puis à la MRC de d'Autray.

M. JACQUES PELLETIER:

Merci beaucoup.

MME NICOLE BOULET:

J'aimerais savoir, dans votre mémoire, vous parlez du traitement des matières utilisables et vous dites: Je préconise la formation d'un groupe d'experts qui aurait pour tâche d'établir cette liste, en fait c'est la liste des matières utilisables, et le cas échéant de rédiger un recueil de suggestions pour d'autres usages. Quand vous parlez d'un groupe d'experts, vous voulez dire quoi?

M. MICHEL LEGRIS:

Bien, disons que je l'écris, là. La page, vous me dites?

1355 **MME NICOLE BOULET:**

Moi, c'est à la page 6.

M. MICHEL LEGRIS:

1360

Disons que moi, je l'ai à la page 7, mais ce n'est pas grave. Je dis que ces gens-là doivent être recrutés dans un bidonville d'un pays du tiers monde, ça pourrait être le Nicaragua, par exemple. Puis dans mon mémoire, je parle qu'il ne faut pas que ce soit, que ça vienne des fonctionnaires dans des tours à bureaux. Parce que ces gens-là, la petite expérience que j'ai eue au Nicaragua, ces gens-là font tout avec rien. Donc, je suis pas mal certain, ma recommandation a l'air folichonne, mais je suis pas mal certain que si on recrutait ces gens-là pour venir le jour des vidanges ici, ça prendrait des traitements psychologiques parce que là-bas, ils font tout avec rien. Je vais vous donner un exemple: j'ai vu une émission, des pêcheurs près du Maroc, les bidons d'eau de Javel puis les bidons d'assouplisseur d'eau, ils se servent de ça pour tenir leurs filets de un kilomètre de long. Nous autres, on recycle. Dans les images que je montrais, bien on voit deux enfants dans une boîte de carton, je comprends qu'on ne peut pas envoyer toutes nos boîtes de carton pour qu'ils se fassent des autos, en tout cas, je me souviens qu'on faisait ça nous autres, mais il reste que dans les images que j'ai, un capot d'auto, j'ai vu ça dans le bidonville, un capot d'auto ça servait à étendre du linge. Ils n'ont rien, madame. Et dans mon mémoire, je parle aussi, il y a déjà eu une barge, des vidanges de New York se sont promenées sur une barge puis ça s'est rendu jusqu'en Amérique du Sud, puis ils l'ont refusée puis la barge s'est perdue dans l'océan Atlantique, on ne sait pas où. Mais si cette barge-là avait contenu des matières utilisables, la barge ne se serait pas perdue dans l'océan. Et je donne des exemples, il y a Cyclo Nord-Sud, ça nous coûte 10 dollars pour financer notre vélo, un conteneur, je pense qu'on m'a dit que ça coûtait à peu près 3 000 piastres. Bon, ils mettent ça puis ils envoient ça et les gens là-bas se débrouillent avec ça, ils peuvent transporter, je pense c'est 10 fois leur poids; là-bas, le prix de l'essence est le même qu'ici puis ils n'en ont pas, d'auto, de toute façon, mais quand tu gagnes une piastre par jour ou deux piastres par jour ou trois piastres par jour, tu ne t'achètes pas un litre d'essence à une piastre.

1385

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Legris, ce que vous avez vu au Nicaragua, comment vous l'appliquez ici?

1390 **M. MICHEL LEGRIS:**

Comment je l'applique? Bien je ne comprends pas la question.

1395

MME NICOLE BOULET:

1400 Bien, vous avez vu plein de choses au Nicaragua, vous dites: Si on fonctionnait comme ça ici, il n'y en aurait pas de matières qui sont réutilisables qui se retrouveraient dans les sites d'enfouissement. Moi, je vous dis vous, monsieur Legris, qu'est-ce que vous faites, dans le fond, qui va dans le sens de ce qui se fait au Nicaragua?

M. MICHEL LEGRIS:

1405 Bien, qui se fait au Nicaragua, disons que je parle que c'est la pointe du iceberg puis, tout ça, on est dans un système de surconsommation compulsive.

MME NICOLE BOULET:

1410 Oui?

M. MICHEL LEGRIS:

1415 Et je ne suis pas le genre consommateur, je ne suis pas le genre surconsommateur, donc je ne décrirai pas quand est-ce que j'ai acheté ces pantalons-là puis...

MME NICOLE BOULET:

1420 Ce n'est pas ça que je veux savoir...

M. MICHEL LEGRIS:

Non, non, non, mais je fais...

1425 **MME NICOLE BOULET:**

Je veux dire, vous me dites que vous n'êtes pas quelqu'un qui fait de la surconsommation, donc vous êtes quelqu'un qui...

1430 **M. MICHEL LEGRIS:**

Moi, il y a quelqu'un qui m'a dit: Ces pays-là, ils ne peuvent pas gaspiller parce qu'ils tombent en faillite. Puis il y a quelqu'un d'autre qui m'a dit que nous autres ici, si on ne gaspillait pas on tomberait en faillite. Donc, notre système est basé sur le gaspillage, et... en tout cas.

1435

MME NICOLE BOULET:

1440 Je comprends bien ce que vous dites, mais pour changer les habitudes, les façons de faire, même si on n'allait pas jusqu'à prendre l'ensemble de la situation du Nicaragua, dans une société, ça prend combien de temps?

M. MICHEL LEGRIS:

1445 Bien, je ne suis pas vieux vieux, mais disons que quand je vois les petits enfants dans
une boîte de carton, quand j'étais jeune, je ne dis pas que c'était rien que ça qu'on avait pour
jouer, mais les jouets qu'on avait, je me souviens, je suis le quatrième... le troisième garçon de la
1450 famille, le camion en acier que mon frère avait, qui avait des lumières puis que le deuxième a
brisé, bien moi, il n'avait plus de lumières. Donc, on jouait avec ce camion-là, puis quand on
jouait aux autos c'était avec des épingles à linge. Moi, j'étais dans le quartier Hochelaga, mais là
maintenant, il faut regarder les jouets qu'on achète aux enfants qu'ils n'utilisent même pas. Parce
1455 qu'on avait notre système, nos jouets étaient précieux, on se les faisait nous autres mêmes puis
on s'amusait, je ne me souviens qu'on se soit ennuyés, mais maintenant tout est pensé puis il
faut que ça consomme, il faut que ça consomme puis il y a des programmes de publicité puis de
marketing puis on les embarque dans ça. Je ne sais pas si ça répond?

1455 **MME NICOLE BOULET:**

Bien, ça répond... bien, ça ne répond pas dans le sens où je vous demande combien ça
peut prendre de temps pour renverser, je comprends très bien que des entreprises, quand il y a
de la surconsommation c'est parce qu'il y a des entreprises pour qui ça fait l'affaire qu'il y ait de la
1460 surconsommation. Alors ça, ça veut dire qu'il faut changer complètement notre système de
fonctionnement.

M. MICHEL LEGRIS:

1465 Exact, exact, exact.

MME NICOLE BOULET:

1470 Alors, la question que je vous pose, ça va prendre combien de temps?

M. MICHEL LEGRIS:

Ça m'arrive de, ça devrait aller plus rapidement que ça s'est gâté parce que je remarque
qu'il y a des jeunes qui prennent conscience du système et puis je remarque qu'il y a des gens
1475 aussi, le bonheur, on est dans un système où on a les deux conjoints qui travaillent pour arriver.
Pour arriver à quoi? À épater le voisin. Quand j'étais jeune, peut-être qu'on nous faisait du
lavage de cerveau, mais on disait: En Russie, c'est effrayant, les femmes travaillent à l'usine puis
il y a des garderies à chaque usine. Actuellement, au Québec, on manque de place en garderie,
on parke les enfants à partir de six mois puis après ça, en bout de ligne, on parke les vieux dans
1480 des maisons de personnes âgées. Mais tout ça pour dire qu'on travaille, on exige des revenus
pas pour notre bonheur, bien des fois c'est rien que pour épater le voisin, tu changes l'auto à tous
les ans. Les maisons qui se construisent actuellement, moi, ça m'épate de voir ces maisons-là,
c'est des châteaux. Puis dans Repentigny il y en a quand même un certain nombre puis on me
dit qu'il y a bien des maisons où il n'y a rien dans la maison. Moi, je fais du bénévolat aux
1485 Internationaux de Tennis Junior de Repentigny et je suis entré dans un de ces châteaux-là où,

effectivement, il n'y avait rien dans la maison. Le salon, par contre, il y avait du cuir puis tout ça, mais dans la cuisine, là...

MME NICOLE BOULET:

1490

Oui, mais là on est loin d'un site d'enfouissement sanitaire.

M. MICHEL LEGRIS:

1495

Bien, non...

MME NICOLE BOULET:

1500

Et, bien en fait, j'essaie de voir comment ce que vous dites est applicable, mettons, dans un horizon de cinq, 10 ans? Je ne dis pas que ça n'a pas de bon sens, je vous demande comment c'est applicable dans un horizon de cinq, 10 ans?

M. MICHEL LEGRIS:

1505

Je n'ai pas réponse à tout. Il y a quelqu'un qui a mentionné monsieur Maurice, je pense, du coin de Victoriaville, qui est décédé, il était CFER, je pense, mais à Victoriaville, quand il y a eu le BAPE de Lachenaie, ils étaient déjà à 70 %, eux autres, ils se sont pris en main puis ils l'ont réussi. À St-Bruno, ils sont à, bien, là, je dis ils étaient à 46, j'imagine qu'ils doivent être à 47 ou 48, ça fait deux ans, mais il reste qu'ils ont été capables de le faire. Puis pourquoi nous autres on ne serait pas capables?

1510

Dans mon mémoire, disons que monsieur Trottier parlait de Chicago, et tatati, et tatata, dans mon mémoire, je vous parle de Portland. Portland, en tout cas, en Oregon, ils étaient au même point qu'au Québec quand ils ont décidé de s'occuper des vidanges puis ils sont rendus à 58 %, puis ça c'est dans le même délai que le Québec, sauf que nous autres, on n'a pas, les gens ne décident pas, je ne le sais pas, ils ne décident pas. Et vas-y là, mais quand est-ce qu'on a eu des campagnes de promotion pour dire il faut faire attention à ce qu'on jette? Le vas-y pourrait servir à dire les matières, les déchets, il y a des déchets, comment est-ce qu'on, RDD, ceux-là sont dommageables puis le ministre Mulcair, lors de la Commission des crédits pour le ministère de l'Environnement le 2 juillet 2003, il disait que lui, ce qui le fatiguait, c'était le deux, trois pour cent des matières dangereuses qui se retrouvaient au dépotoir. À mon sens, ça, il faut faire en sorte que ça, ça ne se rende pas au dépotoir, ça c'est plus grave. Donc, ça peut se faire très rapidement s'il y a une volonté, ça, ça pourrait devenir un projet de société emballant.

1515

1520

MME NICOLE BOULET:

1525

Merci beaucoup, monsieur Legris.

1530

M. MICHEL LEGRIS:

Merci.

1535 **MME NICOLE BOULET:**

J'inviterais maintenant le Regroupement Vert de Ste-Geneviève-de-Berthier, monsieur Gaëtan Bayeur. Bonsoir, monsieur Bayeur.

1540 **M. GAËTAN BAYEUR:**

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, bonsoir.

** Lecture du mémoire **.

1545

M. JACQUES PELLETIER:

J'aurais besoin de quelques petites précisions relativement à votre mémoire. Mais tout d'abord, à l'égard de votre présentation, vous avez abordé l'effet de l'abaissement de la nappe d'eau.

1550

M. GAËTAN BAYEUR:

Oui.

1555

M. JACQUES PELLETIER:

À la première partie des audiences, il a été avancé que le fait d'abaisser la profondeur des puits pourrait être une solution à cette éventualité-là, qu'est-ce que vous avez à...

1560

M. GAËTAN BAYEUR:

Bien, comme je l'avais dit dans la première partie, l'abaissement des puits n'est pas réalisable partout dans mon secteur, il y a des gens qui ont certains problèmes en période de sécheresse et si c'était si simple d'abaisser la profondeur des puits, ça ferait longtemps que ça aurait été fait. Il y a la nappe d'argile, où est-ce que je demeure, elle n'est pas à 100 pieds de profond, là, elle est à 10, 15 pieds de profond bien souvent. Donc, ils sont dans la limite de profondeur qu'ils peuvent aller. D'autres endroits, dépendamment où on est situé dans le rang, c'est différent. Mais certains endroits, certains résidents pourraient avoir effectivement des problèmes si on abaisse la nappe d'eau, comme il est prévu, de 20 centimètres, et si c'est 250 millimètres cubes qui rentre dans le mur de bentonite plutôt que 100 000, ça peut avoir aussi un effet plus important qu'on semble l'indiquer.

1570

1575

M. JACQUES PELLETIER:

À la page 14 de votre mémoire, au paragraphe central, vous dites, et je cite:

1580 **Cependant, le risque nous semble réel. Le fait que le taux de mortalité dans la région immédiate du site d'enfouissement soit supérieur au taux de la région de Lanaudière est une source de questionnement et d'inquiétude supplémentaire.**

Avez-vous des références ou des données ou des chiffres qui pourraient...

1585

M. GAËTAN BAYEUR:

Oui, on a un document qu'on a eu dernièrement, du département de la Santé publique à l'effet que, bon, Ste-Geneviève-de-Berthier et Lanoraie, on avait un taux plus élevé au niveau des mortalités, au niveau des cancers.

1590

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que vous avez une référence précise à cet effet?

1595

M. GAËTAN BAYEUR:

Je n'ai pas le document présentement, mais ce document est, le département de la Santé publique, sûrement que...

1600

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce qu'il a été déposé à la Commission?

1605

M. GAËTAN BAYEUR:

Je ne crois pas.

M. JACQUES PELLETIER:

1610

Est-ce que vous pouvez le déposer à...

M. GAËTAN BAYEUR:

1615

Oui, bien sûr.

M. JACQUES PELLETIER:

1620 Merci. À la page 26 de votre mémoire, vous dites également, au paragraphe central, tout juste avant le sous-titre **Justice et équité sociales**, vous dites:

De toute évidence, il y a des alternatives mieux adaptées aux besoins et aux attentes de la population. Des alternatives qui permettraient aux citoyens et citoyennes de vivre dans un environnement de qualité.

1625 Pouvez-vous élaborer un tout petit peu sur ces alternatives?

M. GAËTAN BAYEUR:

1630 Des alternatives, je crois qu'il n'est pas difficile de trouver une alternative qui est plus acceptable que celle qui nous est présentée actuellement dans le sens que dans la région ici, il y a beaucoup d'endroits, d'abord, il y a des anciennes carrières, il y a beaucoup d'endroits aussi qui sont dans les sols argileux, donc plus propices à l'enfouissement. Les alternatives plus modestes, ce n'est pas ça qui manque, c'est juste la volonté politique de déterminer laquelle, c'est dans ce sens-là. Puis si c'était incorporé dans un processus démocratique où les gens participent à ce choix, bien, je pense qu'on peut en arriver à trouver une solution de moindre impact. C'est sûr, il y aura toujours des impacts, mais c'est de choisir celle qui aura le moins d'impact et dans ce sens-là, bien, s'il y a moins d'impact, peut-être plus acceptable pour la population, d'autant plus si la population participe d'une façon concrète à ce choix.

1640 **M. JACQUES PELLETIER:**

Donc, des alternatives supérieures pour vous, ça passe par une relocalisation, un autre site?

1645 **M. GAËTAN BAYEUR:**

Exactement.

M. JACQUES PELLETIER:

1650 À la page 29, dans vos recommandations, la dernière recommandation, vous dites:

Le courage politique de notre gouvernement de ne plus autoriser de sites d'enfouissement privés.

1655 **M. GAËTAN BAYEUR:**

Oui.

1660 **M. JACQUES PELLETIER:**

Qu'est-ce que vous entendez par un site d'enfouissement privé?

1665

M. GAËTAN BAYEUR:

J'ai marqué privé? Oui, c'est ça. Bien, ce que je veux en dire, des sites d'enfouissement privés, ce qu'il faut c'est des sites d'enfouissement publics, c'est dans ce sens-là.

1670

M. JACQUES PELLETIER:

C'est-à-dire qu'ils appartiennent à des municipalités, à des MRC?

1675

M. GAËTAN BAYEUR:

En règle générale, à des MRC, ce sont les MRC qui ont, au niveau de la planification de la gestion des déchets, c'est eux qui ont la responsabilité et au Québec une bonne partie des MRC gèrent leurs déchets, les sites sont publics donc plus acceptables, à mon avis. On n'est pas plus naïf qu'ailleurs, ici, on est capables de se prendre en charge et de gérer nos déchets adéquatement sans nécessairement avoir une entreprise privée, dans le sens que c'est plus transparent, c'est plus adapté, je pense, aux besoins d'une population, c'est en fonction des intérêts de la population, et il n'y a pas la notion, aussi, de profits qui est incluse dans un site public. Donc, je ne connais pas la marge de profits qu'ils ont, mais sûrement qu'ils ont un certain pourcentage qui s'en va en profits, donc ça devrait en principe coûter moins cher si le site est public.

1680

1685

M. JACQUES PELLETIER:

Il n'y a pas cette notion de profits, mais souvent, on aborde la question d'efficacité et de performance. Est-ce qu'un site privé pourrait offrir des garanties supérieures à un site public?

1690

M. GAËTAN BAYEUR:

Je ne crois pas. Je ne crois pas parce que, je veux dire, si on regarde les statistiques, il y a quand même des données qui existent au niveau des sites, des autres sites au Québec. Il y a des sites qui sont beaucoup plus modestes que celui qu'on nous propose et qui sont à coûts moindres que celui qu'on nous propose et des sites pour des volumes d'environ 50 000 tonnes par année. Alors, il y a moyen de faire mieux puis en fonction des besoins d'une population.

1695

1700

M. JACQUES PELLETIER:

Mais j'avais compris qu'enfouir à bon prix c'était un incitatif à l'enfouissement. Est-ce qu'il n'y a pas là un risque de faciliter et de favoriser l'enfouissement au détriment de d'autres modes?

1705

M. GAËTAN BAYEUR:

Ça, c'est autre chose dans le sens que si on peut, on parle d'une taxe à l'enfouissement, ça c'est un incitatif à la récupération puis au recyclage, ça c'est évident puis je pense qu'on se doit d'aller dans ce sens-là. Mais lorsque le profit s'en va à l'entreprise privée à la place, bien, je

1710

ne sais pas, l'incitatif n'est pas le même.

M. JACQUES PELLETIER:

1715 J'ai compris, merci.

MME NICOLE BOULET:

1720 J'aimerais savoir, vous dites dans votre mémoire, bon, vous parlez des anciennes
sablères.

M. GAËTAN BAYEUR:

1725 Oui.

MME NICOLE BOULET:

Si on devait préserver une des deux seulement, laquelle ce serait?

1730 **M. GAËTAN BAYEUR:**

Bien, si on parle des sablères par rapport, qui sont touchées par le projet?

MME NICOLE BOULET:

1735 Oui.

M. GAËTAN BAYEUR:

1740 C'est évident, ce serait le, vous parlez des sablères, des dépôts, pour les dépôts
excédentaires ou pour les...

MME NICOLE BOULET:

1745 Bien, les sablères, oui, oui, c'est ça, pour les dépôts?

M. GAËTAN BAYEUR:

1750 Pour les dépôts, il est évident que celle qui est située au nord, c'est celle qui est la plus
longtemps, disons, qui n'est plus exploitée depuis longtemps, celle-là, disons, il y a des arbres
quand même relativement gros là-dessus de plus d'un pied de diamètre, puis elle est toute
reboisée, il y a un cours d'eau qui passe au travers, puis, tu sais, il y a une faune qui vit là. C'est
évident que celle-là, elle a un meilleur potentiel au niveau de la biodiversité que celle qui est au
nord-est qui est en partie en exploitation de sablière plus récente.

1755

MME NICOLE BOULET:

1760 Maintenant j'aimerais savoir, vous dites que l'isolement de la partie nord aura nécessairement des répercussions sur sa faune, étant isolée de la forêt principale. Alors, c'est quoi la faune qu'il y a dans la forêt, quelle sorte de faune il y a dans la forêt?

M. GAËTAN BAYEUR:

1765 Il y a, on retrouve de tout, je veux dire, il y a des chevreuils, notamment, il y a toute une faune qu'on retrouve habituellement dans les forêts de la Vallée du St-Laurent. Près de chez moi, notamment, il y a des castors, il y a des loutres, il y a des porcs-épics, il y a des rats musqués, il y a de tout. Il y a vraiment, c'est très varié comme faune.

MME NICOLE BOULET:

1770 D'accord. Je vous remercie beaucoup. Merci.

M. GAËTAN BAYEUR:

1775 Merci.

MME NICOLE BOULET:

1780 J'inviterais maintenant monsieur Michaël Morin. Bonsoir, monsieur Morin.

M. MICHAËL MORIN:

Bonsoir, ce ne sera pas long, je vais juste trouver mon...

1785 **MME NICOLE BOULET:**

C'est beau.

M. MICHAËL MORIN:

1790 Bonsoir à vous, gens du Bureau des audiences publiques et bonsoir à tous les gens qui m'écoutent. Donc, jusqu'à maintenant, dans toutes les revendications, il n'y a pas vraiment eu de solution concrète qui a été apportée et donc, moi, je me présente ici pour en amener, des solutions; c'est la recherche que j'ai faite depuis trois semaines.

1795
1800 Donc, je me présente, Michaël Morin, je suis habitant de Lanoraie, je suis présentement étudiant en génie mécanique à l'École de technologie supérieure, et je suis en démarche présentement pour lancer une entreprise: Mobius Développement Durable, qui va être une firme de consultants et qui va agir auprès des entreprises pour leur proposer des solutions durables pour gérer leurs déchets. Donc, je vais vous lire deux pages de mon rapport, après ça je vais

enchaîner avec mon Power Point. On a entendu d'abord beaucoup de revendications donc on peut comprendre que le projet est totalement inacceptable.

** Lecture du mémoire **.

1805

Ça c'est une rétrospective assez rapide de ce qu'on appréhende dans le développement du projet présenté par EBI. Et donc moi, ce qui m'a le plus fait peur, c'est l'avant-dernier point où est-ce que je dis on paie pendant 28 ans pour voir le problème non réglé, mais pire, il prend des proportions beaucoup plus grosses, donc il devient beaucoup plus grand. Ce que je veux apporter avec ce projet-là, c'est une vision nouvelle de la gestion des matières résiduelles, l'utilisation des nouvelles technologies valables ailleurs, alors pourquoi que ce n'est pas valable ici, puis des solutions aux vrais problèmes. Donc, mon projet se divise en quatre secteurs: le secteur N, le secteur 1, 2, 3 et 4 qui sont N, O, P, Q sur le dessin.

1810

1815

Dans le secteur 1, je mettrais, tout d'abord, j'ajouterais des voies d'accès par transport ferroviaire, ce qui limiterait le transport par camion et donc le bruit ambiant dans la région. Au niveau de la station de séparation primaire, c'est dans cette station-là qu'on pourrait séparer les déchets qui proviendraient des cellules d'enfouissement, les déchets qu'on va sortir de ces cellules-là. La station de traitement des métaux lourds, j'utiliserais comme procédé, dans cette station-là, l'oxydation par plasma; soit ça ou les méthodes de purification qui sont utilisées présentement dans le domaine de la métallurgie.

1820

J'ajouterais à ça un centre de traitement des déchets électriques et électroniques, donc tout ce qui est présentement téléviseurs, téléphones cellulaires, photocopieurs, fax, et caetera, tout ça pourrait être recyclé en cas de, quand ce n'est vraiment plus réutilisable, comme le signalait monsieur Legris tantôt.

1825

J'ajouterais à ça un centre de traitement des huiles usées et là, ça pourrait être vraiment les huiles de toutes sortes, par exemple les huiles industrielles, on peut leur rajouter certains additifs par des procédés chimiques et leur rendre leur viscosité originelle. Il y a aussi un projet qui a été mené à la ville de Montréal qui s'appelle les biobus, ça c'est des autobus qui fonctionnent au biodiesel et ce biodiesel-là est produit à partir d'huiles de cuisson recyclées, donc on lui ajoute encore là certains éléments et ça fait un carburant qui est plus pur encore que du diesel qui est présentement utilisé.

1830

1835

Au niveau de la cellule d'enfouissement, ce que je souhaite faire éventuellement c'est la vider d'une façon hermétique pour ne pas que les odeurs s'échappent à l'extérieur.

J'ajouterais le centre de traitement des plastiques. Il y a beaucoup des plastiques qui sont recyclables qui sont tout simplement enfouis, et je prends l'exemple du polystyrène, en Ontario, il y a un centre de recyclage du polystyrène. On peut, grosso modo, on peut le dissoudre et, par après, le remodeler parce que c'est un thermoplastique, on a juste à le faire fondre puis on peut en faire ce qu'on veut après.

1840

1845

J'ajouterais un centre d'isolation de produits chimiques, donc si on nous arrive avec des

produits comme du soufre ou des produits qui sont dangereux pour l'humain, ils pourront être neutralisés, chimiquement parlant, dans ce centre-là.

1850 Au point H, une usine de vitrification et de fabrication de céramique avec un oxydateur thermique. Le principe de fonctionnement de ça c'est qu'en utilisant la technologie des plasmas, on peut créer facilement et à très peu de coûts des céramiques. Donc, en prenant des métaux et en les faisant réagir avec des matériaux oxydants, comme par exemple l'oxygène, le chlore, le fluor ou que sais-je encore, on peut créer des céramiques, le chlorure de sodium qui est une céramique de très bonne qualité. Et en faisant ça, les métaux ne sont plus toxiques pour
1855 l'environnement. Et donc cette usine-là donne aussi la possibilité de créer de la vitre, des verres, de la vaisselle, des articles de plomberie comme des toilettes, des bains, des lavabos, des outils de coupe pour l'industrie du machinage, des freins pour les voitures et j'en passe.

1860 J'ajouterais à ça un centre de recyclage primaire du papier. Donc, je donne l'exemple de chez Papiers Scott, il y a un certain pourcentage du papier qui ne peut pas être recyclé, donc ce qu'on pourrait faire avec ce centre-là c'est justement séparer ces papiers-là qui ne peuvent pas être recyclés puis envoyer ce qui est recyclable chez Papiers Scott puis valoriser le reste.

1865 J'ajouterais finalement une centrale thermique pour, en utilisant la technologie des plasmas, c'est une technologie qui dégage beaucoup de chaleur à peu de frais, donc on peut s'en servir pour produire de l'électricité; la chaleur qui va être résiduelle de ça, on peut s'en servir pour un autre usage.

1870 Dans le deuxième secteur, je baserais mon projet sur le site de Conporec à Sorel. Donc, grosso modo, c'est qu'on fait, la nature est capable de se régénérer. Si on lui donne la chance, la nature va être capable. Donc, je voulais faire un bioréacteur très semblable à ce qui est fait à Sorel, parce que comme le disait monsieur Legris, ils ont été capables de réduire jusqu'à 70 % le volume des poubelles qu'ils ont entrées juste en compostant d'une manière industrielle.

1875 J'ajouterais à ça le point le plus intéressant, c'est le I, le point I ici c'est une serre industrielle. Donc, on sait que les arbres se nourrissent de CO₂ et aussi des gaz à effet de serre, les arbres se nourrissent de ça pour croître. Donc, plutôt que de s'acharner à essayer de les éliminer, on aurait juste à les canaliser, d'abord dans le biofiltre qui est en J, encore là j'utiliserais la même technologie que Conporec, et après, une fois qu'ils ont passé dans le biofiltre, ils
1880 passeraient directement à la serre, donc ils seraient utilisés finalement comme engrais.

1885 J'ajouterais à ça l'usine de filtration, je la mettrais à côté de la serre pour cette raison-là, c'est qu'on pourrait utiliser l'eau de lixiviat, qui serait autrement toxique. On pourrait l'utiliser pour irriguer les sols, et les arbres iraient y puiser leurs sels minéraux nécessaires. C'est sûr que ça serait une usine de filtration qui serait primaire, mais on pourrait, d'après moi, s'éviter beaucoup de travail en faisant ça comme ça.

1890 Ici, au secteur 3, c'est au niveau de la cellule d'enfouissement qui est déjà existante. Ce que je ferais c'est que j'ajouterais une petite cellule temporaire le temps qu'on puisse finaliser toutes les installations. Par contre, la nouvelle cellule n'aurait pas le même plan que ce qui a été

proposé par EBI. Je vais y revenir un petit peu plus loin.

1895 J'ajouterais finalement au secteur 4 que, encore là, on doit traiter les boues d'épuration, mais d'une manière industrielle. Il y a quelque chose à faire avec ça, on peut en dégager de l'énergie, on peut faire de l'engrais pour des installations, de l'agriculture qui ne va pas être au niveau de l'alimentaire. Donc faire pousser des arbres, on peut y arriver avec ça.

1900 J'ajouterais un centre de recyclage des liquides dangereux et des hydrocarbures comme les peintures, les sols contaminés par l'essence et le latex, toutes sortes de liquides et des hydrocarbures comme ça.

1905 Et au niveau D, là ça serait un centre de valorisation des huiles. Donc, les huiles qui ne peuvent plus être recyclées peuvent encore fournir un certain niveau d'énergie en étant craquées, si on peut dire ça comme ça. Il existe différentes technologies qui peuvent permettre de faire ça, mais celle que j'ai lue qui me plaisait le plus à ce niveau-là c'est les sonoréacteurs. Donc, c'est un appareil à peu près de la grosseur d'un chauffe-eau et on fait passer une cavitation acoustique très forte à l'intérieur de ce cylindre-là, et donc le liquide qui se trouve au centre du cylindre cavite et se brise, ni plus ni moins. Je peux dire qu'en tant qu'industriel, c'est un problème qui est craint beaucoup en industrie parce que ça fait arracher les pompes, ça fait vraiment détruire les pompes, ce phénomène-là. Donc, si on peut le canaliser pour détruire des huiles qui sont nuisibles, ça peut être une bonne façon de s'en tirer.

1915 Ça c'est le schéma de la cellule d'enfouissement que je proposerais. Donc, comme on peut remarquer sur le dessin, il y a un caisson qui est double. Comme on l'a dit plusieurs fois, on le sait que ce n'est pas étanche, donc la question n'est pas de le faire étanche à 100 %, la question est de savoir, que ce soit facile de récupérer ce qui va passer. Donc, le caisson qui est double ici serait fait de bassins et ce qu'on voit ici et là, c'est des puits d'accès pour donner accès à ces caissons-là. Donc, si on s'aperçoit qu'il y a un déversement, on installe une pompe puis c'est vite fait, on peut s'en sortir peut-être en deux ou trois heures. J'ajouterais qu'ici, c'est un aspirateur qui est à haute performance. L'idée de ça c'est que le gaz naturel est plus léger que l'air donc c'est officiel qu'il va se ramasser en haut de la toile, donc il faut juste le réattirer vers le bas et on va pouvoir le contrôler beaucoup plus facilement. Pour ce qui est de la toile imperméable, quand je travaillais chez les Industries Harnois ici, à St-Thomas, on m'a expliqué comment on avait fait des expériences de toile comme ça. Ils ont vendu, ils ont construit des toiles au-dessus de fosses à purin, par exemple, et ils ont noté une réelle diminution des odeurs. Donc, je trouve que c'est quand même quelque chose qui a du potentiel, c'est une solution qui serait viable.

1930 Donc, les avantages de ce nouveau site-là ça serait une possibilité de réagir en cas de bris, en cas d'urgence, une valorisation, une élimination réelle des déchets et une création massive d'emplois, une diminution des odeurs, des partenariats qui sont non seulement possibles mais souhaitables avec les diverses entreprises de la région, et ça serait des actions concrètes de dépollution et de reforestation. Bref, on ferait d'une pierre deux coups avec ce projet-là. C'est des technologies qui sont éprouvées, ce sont tous des projets que j'ai ramassés sur Internet qui se font.

1935

1940 Et le dernier avantage c'est qu'il n'y aurait pas de diminution de revenus générés par la collecte, c'est-à-dire que la collecte, on va toujours en avoir besoin quand même, c'est une fois que c'est rendu dans le site, là on valorise en plus les déchets. Donc, si présentement c'est la collecte qui est très lucrative, beaucoup plus que... la collecte et l'enfouissement. Et donc, si là on collecte et on a en plus une valorisation, je sais que ça va impliquer des investissements, mais il va y avoir un retour d'investissement qui va arriver.

1945 Je vous présente ici une liste non exhaustive des partenariats qui sont possibles. Il y a Ciment St-Laurent, il y a Bridgestone Firestone, il y a la pépinière de Berthier, il y a l'industrie métallurgique, il y a l'industrie des pâtes et papiers, il y a les commerces, il y a Gaz Métropolitain qui ont un programme de développement durable et qui conçoivent des nouvelles machineries à faible consommation énergétique, la même chose pour Hydro-Québec. Ils ont même un programme d'aide aux entreprises qui veulent se lancer dans ce genre de domaine-là. Finalement, j'ajouterais les universités du Québec. On a une jeunesse, au Québec, qui est vivante, qui veut améliorer son futur, je peux en témoigner, j'en suis, je pense, la preuve vivante.

1955 En terminant, je vous ferais une comparaison entre le Cirque du Soleil, ce qu'ils disposaient à leurs débuts, puis ce dont EBI dispose pour l'instant. Donc, le Cirque du Soleil, ils n'avaient pas de local, c'étaient des squatters dans la région du quartier St-Michel, ils n'avaient pas d'argent, ils n'étaient pas reconnus, personne ne savait qui ils étaient. Tout ce qu'ils avaient, c'était un talent extraordinaire, ils avaient une vision, un rêve puis ils avaient une volonté de bien faire. Puis on regarde aujourd'hui ce qu'ils ont fait, c'est aujourd'hui une des fiertés du Québec, on est reconnu à travers le monde pour le Cirque du Soleil et même j'ajouterais que leur nouvelle bâtisse est une bâtisse écologique par excellence, le TOHU a été conçu de manière écologique. Donc, ils font de la valorisation, ils font de l'efficacité énergétique avec cette bâtisse-là.

1965 Donc, ce dont EBI dispose aujourd'hui qui pourrait être un appui extraordinaire à ce projet-là, c'est qu'ils ont l'appui inconditionnel de St-Thomas et de Joliette, ça a déjà été signé; ils ont des moyens financiers importants; ils ont une expertise; ils ont aussi une expérience dans le domaine du traitement des déchets; ils ont un site qui est déjà à eux, qui est déjà intéressant, qui serait utilisable; ils ont aussi un besoin de la population locale donc ça veut dire qu'on ne peut pas se passer d'eux et ça les met en position privilégiée. Ils ont des machines, une flotte de camions, une flotte de machines qui est fonctionnelle, ils ont aussi d'autres sites voisins qui peuvent servir en attendant que les installations soient construites. Donc, on n'est pas forcés de prendre une décision vite, on peut les déplacer temporairement, le temps qu'on construise les installations puis que ça marche, puis après ça on peut ramener tout ça. Puis ils ont aussi des subventions des gouvernements parce que là, avec le protocole de Kyoto, tout semble, il y a vraiment, je pense, une volonté politique de faire avancer ça, il faut juste amener des projets qui sont prometteurs et qui sont valables. Et ce que je dirais aussi c'est qu'ils ont aussi des jeunes et des gens de la région, des habitants de la région qui veulent s'impliquer, qui ne veulent pas voir leur région détruite, qui sont prêts à mettre des efforts pour faire avancer ce projet-là. Si ça n'avait pas été le cas, il n'y aurait pas eu autant de monde qui se sont présentés dans les rencontres du BAPE depuis les débuts. Et ils ont beaucoup d'autres choses. Alors, moi, je me dis, qu'est-ce qui leur manque? De quoi est-ce qu'ils ont peur de vouloir jouer à l'autruche et de vouloir rester

avec un pareil statu quo? Donc, mon projet était de proposer une idée nouvelle.

M. JACQUES PELLETIER:

1985 En fait, si je comprends bien, vous proposez de recycler Dépôt Rive-Nord?

M. MICHAËL MORIN:

1990 Oui, c'est ça.

M. JACQUES PELLETIER:

1995 D'en changer un peu la vocation plutôt que, en fait, d'accroître une partie de sa vocation plutôt que d'être voué à l'enfouissement massif pour une certaine période de temps, c'est de considérer ces déchets-là comme une ressource à transformer?

M. MICHAËL MORIN:

2000 Bien, c'est une ressource. S'ils ne sont pas utilisés, ils sont stupidement enfouis et là, il n'y a plus personne qui peut rien faire avec ça, mais il y a quelque chose à faire avec ça. On prend par exemple un ordinateur, il y a beaucoup beaucoup de métaux lourds, là-dedans, qui se vendent très cher sur le marché, il faut juste savoir comment les récupérer; mais ça se fait, technologiquement parlant. Il faut faire preuve de créativité, il faut peut-être faire preuve
2005 d'audace, mais je suis convaincu que ça se fait.

M. JACQUES PELLETIER:

2010 Donc, il n'y a pas de limite à accepter les déchets d'ailleurs?

M. MICHAËL MORIN:

2015 Non. Si ça fonctionne, non, il n'y a pas de limite à les accepter, au contraire, ça pourrait même être une occasion de prospérité économique pour la région, et qu'une compagnie soit prospère, moi, je n'ai rien contre ça; par contre, pas au détriment de l'environnement et de la région environnante. Et là, présentement, c'est ce qui s'en va, mais avec un projet comme ça, si on peut arriver à valoriser les déchets, moi, je n'ai rien contre qu'une entreprise soit très prospère, monsieur.

M. JACQUES PELLETIER:

2020 Merci.

2025

MME NICOLE BOULET:

2030 En complément, si je comprends bien, le genre d'éveil technologique que vous avez fait, est-ce que ça pourrait nous permettre de penser qu'à un moment donné on pourrait en arriver à désenfouir tout ce qu'il y a sur le site?

M. MICHAËL MORIN:

2035 Oui.

MME NICOLE BOULET:

Et de s'en servir pour faire, en fait, de la récupération, des objets récupérables?

2040 **M. MICHAËL MORIN:**

Oui, effectivement. Effectivement, moi...

MME NICOLE BOULET:

2045 Les mettre en valeur?

M. MICHAËL MORIN:

2050 Je souhaite même que ça devienne le site industriel dont monsieur Giroux parlait hier, il disait que c'est un site qui est tombé à l'eau finalement parce qu'est arrivé le site d'enfouissement. Mais donc, en traitant ces déchets-là d'une manière industrielle, bien là, ça fait voir le problème d'une manière différente et, de plus j'ajouterais aussi que pour le complément de madame Dufour, je pense, qui a parlé la première, la madame aux canneberges, madame Dufour?

2055

MME NICOLE BOULET:

2060 Coutu.

M. MICHAËL MORIN:

2065 Coutu, bon, qui craint énormément pour la santé de sa terre. Je pense qu'on sort tous gagnants en faisant ça parce que là, avec ce que je propose, il est aussi possible d'aller rechercher ce qui a déjà été cassé, il y a quand même une possibilité de le réparer.

MME NICOLE BOULET:

2070 Est-ce que ce que vous proposez ça se fait quelque part?

M. MICHAËL MORIN:

2075 Oui. Tous les, pas tout le package, mais chaque petite usine se fait quelque part, tout ça est présenté en détail dans le rapport. Je vous présente ici toute la liste de fichiers PDF qu'on voit là, c'est tout dans ces fichiers-là que j'ai pris mes informations, et c'est des technologies qui existent, c'est des choses que j'ai trouvées sur Internet à temps perdu en dehors de mes heures de travail et ça m'a pris trois semaines pour trouver ça. C'est, présentement c'est ce que j'ai en trois semaines, alors j'imagine qu'une entreprise qui ont les moyens de se payer les expertises comme ils viennent de faire ont les moyens de trouver des solutions. Si moi, j'ai été capable en 2080 trois semaines, qu'il n'y a personne qui m'a demandé de le faire, que je n'avais pas de mandat, si j'y suis allé de mon propre chef parce que j'y croyais, et je sais que, je crois que c'est possible de le faire. Je crois qu'une entreprise qui a cette renommée-là peut le faire puis je suis prêt à m'engager corps et âme dans ce projet-là. En tant que jeune de la région, je refuse de la voir détruite, j'y suis très attaché... j'y suis très attaché, ni plus ni moins.

2085

M. JACQUES PELLETIER:

Donc, vous voyez une bonne possibilité de transformer les inconvénients dont on fait état depuis quelque temps en avantages?

2090

M. MICHAËL MORIN:

Oui, effectivement, et je pense que ça pourrait même représenter la fierté de notre région, qu'on puisse dire: Oui, on l'a fait, on est capables de le faire, oui, on l'a fait, on s'est tenus, on les 2095 a empêchés de le détruire, on a été capables de le faire. Moi, c'est ce que je souhaite, monsieur.

M. JACQUES PELLETIER:

Merci beaucoup.

2100

MME NICOLE BOULET:

Deux autres petites questions. Dans votre première, le début, **À la mémoire d'une région**, vous dites:

2105

Les études médicales montrent une corrélation entre la contamination provenant des sites d'enfouissement et la détérioration de la santé du voisinage.

Vous avez pris ça, vous avez tiré ça de quel endroit, de quelle documentation?

2110

M. MICHAËL MORIN:

La première rencontre du BAPE et les dossiers que monsieur Hakizimana présentait. Bon, lui ne semblait pas convaincu, mais il me semble que ça saute aux yeux que c'est 2115 dangereux et effectivement, qu'il est temps d'agir. Mon but n'était pas de semer une panique,

mais c'est vraiment l'idée de dire: Là, ça va faire, il est temps qu'on fasse de quoi, là.

MME NICOLE BOULET:

2120 Donc, il faut nuancer un petit peu la façon un peu catégorique que vous apportez ça?

M. MICHAËL MORIN:

Oui.

2125

MME NICOLE BOULET:

L'autre chose, vous dites qu'il n'y a aucun plan d'urgence qui est envisagé?

2130

M. MICHAËL MORIN:

Effectivement. Quand j'ai posé la question lors de la première audience, je n'ai pas été le seul à poser la question, il y a quelqu'un qui a posé: Si on obtient une injonction de la part du gouvernement qui oblige EBI à cesser ses activités, on fait quoi maintenant? Ou l'autre question c'est qu'ils disaient, quand on s'est aperçus, quand la population s'est aperçue qu'il y avait quelque chose qui ne marchait pas, ils ont appelé le Ministère du gouvernement qui sont venus faire, qui ont mis peut-être deux ou trois ans à faire des études, puis quand ils ont fini finalement par faire leurs études, ils ont dit qu'il n'y avait plus rien à faire, qu'il y avait juste à investir dans un nouvel aqueduc pour que les gens aient de l'eau potable. Donc, moi, c'est vraiment ce que j'ai ressenti quand on m'a, j'ai posé la question au ministère...

2135

2140

MME NICOLE BOULET:

Du Développement durable?

2145

M. MICHAËL MORIN:

Au ministère du Développement durable: C'est quoi, qu'est-ce qui va arriver si la loi reconnaît l'entreprise responsable des torts? Là, on dit que l'entreprise va être obligée de payer et qu'advenant le cas où l'entreprise n'est plus capable de payer, ça va être le gouvernement, le ministère de l'Environnement qui va être obligé de payer. Donc, le scandale des commandites présentement nous donne raison d'avoir peur. C'était trop évident de voir que qu'est-ce qui va arriver c'est qu'ils vont déclarer faillite puis là, l'entreprise n'existera plus, puis ils vont avoir mis leur argent en sécurité dans un abri fiscal aux Îles Caïmans ou quelque chose comme ça puis c'est nous autres qui vont rester à être pris dans leur merde puis à patauger là-dedans. Puis, en plus, on va devoir payer pour faire réparer les dégâts qu'ils n'ont pas voulu regarder en face, ils n'ont pas été capables d'affronter. Je regrette, je n'embarque pas là-dedans.

2155

2160

MME NICOLE BOULET:

2165 Bien, je pense qu'il faut nuancer un peu. D'abord, un plan d'urgence, ce n'est pas ce dont vous nous parlez, un plan d'urgence, il y en a un qui a été mis, un instant, s'il vous plaît, qui a été, qui est présenté dans l'étude d'impact, dans PR8.16. Alors, un plan d'urgence, c'est une approche lorsqu'il y a un événement fortuit qui se passe sur le site, ça, c'est un plan d'urgence.

M. MICHAËL MORIN:

2170 Mais je vous donne un exemple, o.k., mettons qu'on décèle une matière toxique dans l'eau qui est quelque part en dessous de la nappe phréatique. Comment est-ce que vous voulez aller chercher ça si c'est dans le fond de 100 pieds de terre, qu'il y a à peu près 100 pieds de poubelles par-dessus ça, puis non, c'est vraiment...

2175 **MME NICOLE BOULET:**

En tout cas, vous prendrez connaissance du document dont je vous parle, là, et...

M. MICHAËL MORIN:

2180 Mais techniquement parlant, je veux dire que ça serait difficile de réagir avec les projets qui nous ont été proposés, et lorsque, moi, c'est vraiment la peur que j'ai parce que l'épisode du Love Canal, c'en est un exemple, mais il y en a tant d'autres. Je peux vous en donner plusieurs, du fleuve Amazone, c'est dangereux, ce qui se fait là.

2185

MME NICOLE BOULET:

2190 Oui, mais là on parle d'un site d'enfouissement sanitaire, là. Moi, je voulais tout simplement voir si ma compréhension de ce qui était écrit était exacte, et ce que je comprends c'est que vos explications m'amènent à croire que ce dont vous parlez, ça ne correspond pas vraiment avec ce que vous dites dans le texte. Alors, l'éclairage, vous l'avez apporté.

M. MICHAËL MORIN:

2195 Mais quand j'ai parlé des plans d'urgence, je n'ai pas été le seul à parler de ça, les seules réponses qu'on a eues c'est: On va faire des suivis, on va donner des suivis deux à trois fois par année. Ce n'est pas ça une réaction, je regrette, ça ne fait pas corriger le problème. On dit: Ah, c'est bon. On dit: Ah, l'eau n'est pas correcte, l'eau n'est pas correcte. O.k., mais vous faites quoi, là? Il n'y a pas de plan concret d'établi, c'est ça que je décrie. Puis avec le projet que je propose, on a une possibilité, au moins, on a une marge de manoeuvre, ce que le projet d'EBI ne nous donne pas.

2200

MME NICOLE BOULET:

2205 Je vous remercie, monsieur Morin.

M. MICHAËL MORIN:

Merci beaucoup.

2210 **MME NICOLE BOULET:**

Alors, j'inviterais maintenant le Comité des citoyens de la Presqu'île -- Lanaudière, messieurs Mario Desrosiers et François Valiquette. Bonsoir, messieurs.

2215 **M. MARIO DESROSIERS:**

Bonsoir.

2220 **MME NICOLE BOULET:**

Bonsoir.

M. MARIO DESROSIERS:

2225 Pour commencer, on va se présenter: Moi, c'est Mario Desrosiers, je suis le président du Comité des citoyens de la Presqu'île -- Lanaudière et je suis accompagné de monsieur François Valiquette qui est avocat ingénieur, qui est le président fondateur du Comité des citoyens de la Presqu'île.

2230 Premièrement, nous, nous sommes deux résidents qui demeurent présentement à moins d'un kilomètre du site BFI Lachenaie dans les vents dominants. Je dois vous dire que pour commencer, le pire scénario qu'on avait envisagé par rapport aux impacts nous le vivons déjà maintenant, puis ça fait à peine un an que le décret est en vigueur. Nous sommes très impliqués dans le dossier; nous avons participé au BAPE, au PMGMR et en novembre 2004 nous avons
2235 déposé une requête en Cour supérieure pour défendre nos droits, le droit des citoyens.

Nous sommes solidaires avec les citoyens de la région parce que, comme eux, voilà deux ans on a vécu à peu près les mêmes choses. Pour nous, ce qui est important c'est la protection de la santé, de la qualité de vie et sécurité. On prône une véritable application de la loi et des principes liés au développement durable. Nous sommes déçus, par contre, du pouvoir que le gouvernement a donné à certaines recommandations du BAPE 177, qui étaient très claires concernant la santé et la qualité de vie.

2245 Juste en passant, peut-être un petit bout que j'ai sauté, c'est le Comité des citoyens de la Presqu'île, nous, on représente les citoyens qui sont aux alentours du site de BFI Lachenaie et puis nous défendons leurs droits, puis comme je vous ai dit tantôt, on a déposé une requête en Cour supérieure. Maintenant, je vais vous laisser monsieur François Valiquette vous expliquer un peu plus en détail.

2250

M. FRANÇOIS VALIQUETTE:

2255 Merci, Mario. Voici, je vous ai déposé, donné un document parce qu'évidemment on a préparé, on vous a envoyé certains documents par e-mail, des documents d'information au bénéfice des gens, on vous a envoyé copie de notre requête, on vous a envoyé aussi copie d'une mise en demeure qui concernait le comité de vigilance du LES de Lachenaie. Je vais en parler tantôt, en fait, je vais parler de façon générale du comité de vigilance pour vous aider aussi par rapport à déterminer ce qui serait peut-être idéalement un comité de vigilance à nos yeux, et aussi, on vous a envoyé d'autres documents pour vous permettre de vous retrouver un peu dans
2260 le dossier qu'on a déposé en Cour supérieure, donc plan de la requête et aussi plan des pièces qui ont été déposées au bénéfice...

MME NICOLE BOULET:

2265 Je m'excuse, monsieur Valiquette?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE:

2270 Oui?

MME NICOLE BOULET:

2275 J'apprécierais que dans le cadre de votre présentation il soit question, on est ici pour examiner le site d'enfouissement de St-Thomas.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE:

2280 Tout à fait.

MME NICOLE BOULET:

2285 Alors, j'apprécierais que lorsque vous nous présentez des choses, ça soit en lien avec le site de St-Thomas.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE:

2290 Alors, c'est ce qu'on a l'intention de faire.

MME NICOLE BOULET:

2295 D'accord.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE:

2295 D'ailleurs, on avait reçu un avis de la Commission que ça devait être comme ça, on aurait

2300 pu décider de ne pas se présenter, on a quand même décidé de se présenter, on est tous des pères et des mères de famille qui avons des enfants qui sont à la maison, et déjà depuis deux ans et demi et plus, on a négligé énormément nos familles pour se défendre comme citoyens dans notre propre dossier. Alors, ce soir, on a fait un effort supplémentaire et c'est pour ça, on a préparé un document ici, rapidement, et je vais intervenir. Alors, je vais lire au bénéfice des gens le document que je vous ai présenté et ensuite je vais intervenir sur chacun des points.

MME NICOLE BOULET:

2305 D'accord.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE:

2310 ** Lecture du mémoire **.

[... désire suggérer des éléments de réflexion tant aux citoyens qu'au Commissaire sur divers sujets pertinents aux audiences du BAPE de Ste-Geneviève de Berthier et St-Thomas de Joliette.]

2315 Donc, je me permets d'ajouter, faire un petit aparté à ce document-là, donc comme je disais, on intervient comme citoyens de Lanaudière et en plus de ça, on a des familles, je sais que moi, ma famille du côté de ma mère vient de Berthier, alors des Piette de la région ici. Donc, comme je disais tantôt, on a choisi un angle d'intervention, mais il est certain qu'on pourrait sûrement passer la nuit à vous parler de notre expérience depuis deux ans et demi sur toutes
2320 sortes d'aspects, qu'ils soient politiques, qui soit notre expérience auprès du BAPE, tout ça, mais ce soir on va essayer d'être assez sommaires, et pour ça, donc, le CCPL désire entretenir sommairement la Commission et les citoyens sur les sujets suivants.

[... Premier sujet, l'importance des recommandations des Commissaires...]

2325 ** Suite de la lecture du mémoire **...

[... huitième point, la CMM et la PMGMR, du tape à l'oeil, et, finalement, varia...]

2330 Pourquoi on a mis **varia**, je vais vous entretenir sur des points qu'en écoutant ce soir les gens, bien, ça nous a rappelé peut-être de glisser un commentaire sur certains aspects.

2335 Alors, si vous me permettez d'abord de commencer avec le premier point très rapidement, je vais essayer de garder ça au plus simple pour chacun des points, quitte à répondre à vos questions par la suite.

MME NICOLE BOULET:

2340 Oui, oui, tout à fait.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE:

Alors, **L'importance des recommandations des commissaires malgré le pouvoir discrétionnaire du Ministre et du gouvernement: le support aux citoyens.**

2345

Moi, je pense que pour assurer, donc on pense que pour assurer la crédibilité du BAPE, c'est important que les commissaires aillent au bout de leurs réflexions et qu'ils aient le courage de faire des recommandations qui ne seront pas nécessairement bien reçues, notamment des politiciens. Nous, on a vécu ça du côté de Lachenaie, entre autres les Commissaires ont découvert qu'il y avait peut-être certaines études qui manquaient, ils sont allés jusqu'à dire que préalablement à l'autorisation du Ministre, ça prenait des études supplémentaires dont des analyses de risques. Alors, on doit dire qu'on a été heureux, comme citoyens, de voir que les Commissaires étaient allés jusque-là, et vous pourrez passer le commentaire à madame Gallichan et à monsieur Haemmerli qu'en définitive on a bien apprécié leur rapport.

2350

2355

On croit aussi, et là, comme vous dites, vous ne voulez pas qu'on parle de notre action mais on croit, nous, que dans notre action, et là les gens peuvent y avoir accès sur notre site lanauvert.net, wlanauvert.net, elle est là, on pense aussi que dans notre action on va traiter de l'importance du BAPE et qu'il ait son importance d'être considéré par les politiciens au niveau qu'il doit être considéré, donc à égalité avec les études environnementales des ministères, comme le ministère de l'Environnement, tout ça. Pour l'instant, ils disent souvent: Ah, c'est juste un pouvoir de recommandation puis le Ministre peut passer outre à des recommandations aussi importantes que des recommandations sur la santé et la qualité de vie des gens. Alors, ça, nous ne sommes pas d'accord avec ça.

2360

2365

Le deuxième élément qu'on voulait traiter c'est les lois applicables, la Loi sur la qualité de l'environnement mais aussi la Loi sur la santé publique. Souvent les gens disent: Bien, écoutez, c'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, c'est la Loi sur la qualité de l'environnement, mais il ne faut pas oublier que la Loi sur la santé publique impose au ministère de la Santé et à la Direction régionale de la Santé des obligations, donc c'est des doit faire, entre autres des études et des enquêtes quand il y a des problématiques qui sont spécifiques, et notamment, des problématiques touchant les sites d'enfouissement sanitaire.

2370

2375

Il ne faut pas oublier non plus, pour le bénéfice des gens, que le ministère de l'Environnement, lui, c'est des études écotoxicologiques qu'il fait, écotoxicologiques, on parle de la faune et de la flore. Et le ministère de la Santé, lui, c'est des études toxicologiques donc c'est vraiment le ministère de la Santé qui a la responsabilité des études concernant les individus et d'ailleurs c'est eux qui ont les compétences pour les faire. Nous, dans nos recherches, évidemment pour monter notre cause, on a découvert entre autres que ça ne fait pas très longtemps qu'il y a des canaux de communication qui ont été développés entre le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement au niveau de l'échange, comment je pourrais dire, pas l'échange mais bien que chacun remplisse les obligations qui lui sont imputées par la loi et de façon bien orchestrée et bien organisée.

2380

2385

Le troisième point, c'est **Le développement durable et les principes applicables: ...**

dont le principe de précaution. Bon, évidemment, le gouvernement, le ministre Mulcair vient de parler de développement durable et tout ça; par contre, on sait très bien qu'au Québec, développement durable, ça fait bien des années que ça existe, ce n'est pas une notion nouvelle. En 1995, le Département des études environnementales, c'était le développement, je pense
 2390 c'était... le nom du département était Département du développement durable, et de là, les études en milieu terrestre, donc les départements relevaient de ce département-là, donc on parle de 1995.

Par contre, ce que nous on aimerait ou, enfin, on suggère à la Commission, c'est
 2395 d'actualiser le discours du BAPE aussi. C'est vraiment de traiter du dossier ou de la situation actuelle, mais avec un angle traitant du développement durable puis traitant des principes à la base du développement durable. Je sais que, récemment, sur le portail du ministère de l'Environnement, vous pouvez trouver le plan de développement durable du Québec dans lequel il énumère évidemment les préceptes à la base, donc les trois préceptes à la base du
 2400 développement durable, ce qu'on appelle communément les objectifs du développement durable, où on parle protéger l'environnement, favoriser l'équité, développer une économie prospère mais dans le respect des principes, et aussi, on énumère évidemment neuf principes fondamentaux dont le principe de précaution. Alors, nous on aimerait, ou on suggère à la Commission de faire un effort particulier pour appliquer cette politique-là et ce plan-là à la situation actuelle.

Quatrième point, **La contamination: quand la cour est pleine ce n'est plus du pas dans ma cour!** Évidemment, nous, on a entendu ça beaucoup puis on l'entend encore ici, les gens disent encore: C'est le phénomène pas dans ma cour. Non, ce n'est pas le phénomène pas dans ma cour, et pour ça, on est très solidaires des gens de la région. La cour est pleine,
 2410 alors il y a une contamination importante, tout ça, et comme chez nous, nous aussi la cour est pleine, ça fait plusieurs années que notre site est en opération, la contamination déborde et quand la cour est pleine, bien, à ce moment-là il faut changer d'endroit. Il faut trouver des nouveaux sites, il faut, selon nous, trouver des sites sécurisés, il faut utiliser des technologies éprouvées, et je reprends une expression que j'ai entendue tantôt, je ne sais pas si monsieur
 2415 Legris ou un autre qui a parlé de cancer, quand le cancer est assez avancé, bien, écoutez, il faut prendre les moyens pour traiter le cancer et il faut, à notre avis, aller ailleurs, dans le cas présent, puis s'attaquer au cancer et éventuellement envisager une décontamination de l'endroit.

Les directives environnementales pour la réalisation des études d'impact: sources d'obligations. Alors, un autre point. Bon, évidemment, par notre travail de monter toute notre procédure et tout ça, évidemment, on est allés plus loin que ce qu'on avait fait pour les préparations du BAPE puis on a découvert des choses, on a découvert entre autres que les directives environnementales pour la préparation et la réalisation des études d'impact sont riches en information et sont riches surtout en obligations pour les promoteurs. Et moi, je pense que ce
 2420 serait important, ou on suggère à la Commission de s'assurer, pour le bénéfice des citoyens, que les obligations qui sont dans les directives environnementales sont toutes rencontrées. Et quand je dis ça, aussi, je fais ça sous l'angle où on a découvert, nous que, possiblement, c'est une hypothèse que je pose, que la Commission, dans notre cas, le BAPE dans notre cas, a découvert que certaines études n'avaient pas été réalisées et ça les a amenés à se questionner sur la
 2430 conséquence que ces études-là n'aient pas été réalisées. Et de là, on a vu apparaître des

recommandations à l'effet qu'il fallait d'abord réaliser certaines études ou encore des recommandations du style, bien: Il ne faut pas que le niveau de contamination ou d'impact que les citoyens subissent dépasse ce qu'ils subissent déjà. Et là tu t'aperçois, par cette recommandation-là, dans le fond, c'est que la Commission met cette recommandation-là en
2435 disant: Bien, écoutez, il faudrait d'abord connaître le niveau de contamination auquel ils sont exposés pour s'assurer qu'il n'y aura pas de dépassement, avec le projet, de ce niveau de contamination-là.

Un autre point, et ça c'est un gros point pour nous parce que, c'est le comité de vigilance.
2440 Vous en avez parlé énormément tantôt au niveau de sa composition, alors je ne sais pas si vous le savez mais depuis le 23 novembre, le comité de vigilance à Lachenaie ne fonctionne pas. Alors, il y a une majorité de membres qui ont décidé de surseoir aux travaux du comité bien qu'il y ait des impacts négatifs qui s'accroissent à Lachenaie et tout ça. Mais notre évaluation de la situation c'est qu'il y a des membres, sur ce comité-là, qui ne devraient pas y être, et à notre avis,
2445 et là de façon générale, nos commentaires sont à l'effet que sur un comité de vigilance, de façon générale, il faut éviter des représentants en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. Ça ne peut pas fonctionner, ça.

Avoir des règles de fonctionnement très claires et des règles de fonctionnement
2450 imposées par le ministère de l'Environnement éventuellement et acceptées par les membres, mais dès le début. Dès les premières rencontres on commence avec ça, il y a des documents qui sont envoyés aux gens qui vont faire partie du comité et dès la première rencontre on discute de ces règles-là.

Avoir un budget, un budget de fonctionnement. Alors, pour faire des recommandations
2455 ou pour avoir la capacité d'apporter des commentaires et de faire des recommandations, bien, il faut avoir la possibilité de faire venir des experts éventuellement. Alors, ça prend du budget, et ça c'est important qu'il y ait un budget statutaire qui soit prévu donc qui fasse partie du décret, que ce budget-là soit pris à même les sommes que le promoteur doit fournir, donc ça devient une
2460 obligation pour lui d'assurer des sommes, et ces sommes-là sont là de façon complètement indépendante par la suite. Elles sont à la disposition du comité et c'est à la discrétion du Ministre, sur demande du comité, de les augmenter.

Ensuite de ça, le mandat du comité, alors il faut être très clair sur le mandat, et tantôt
2465 j'entendais des gens parler de consensus puis tout ça, non. Moi, un comité de vigilance, il y a un mandat clair au comité de vigilance, d'abord, c'est un comité qui doit viser à rendre négligeables les impacts que subissent les citoyens au pourtour du site. Les impacts, donc je parle de citoyens évidemment parce qu'il y a des impacts sur la santé, il y a des impacts sur leur qualité de vie, sur leur confort, tout ça, puis il y a l'environnement aussi, donc l'environnement de façon
2470 plus générale. Et quand je parle du mandat du comité de vigilance, évidemment, les décrets, on parle, les décrets sont composés de conditions et des conditions qui réfèrent aussi à des exigences techniques. Alors, le comité de vigilance, lui, doit être en mesure, éventuellement, de suivre les opérations du site et d'être en mesure de valider si les conditions et les exigences techniques sont respectées, toujours dans l'optique d'assurer la protection de l'environnement et
2475 de rendre négligeables les impacts sur le voisinage du site.

Un autre point, **Les ministères de l'Environnement et de la Santé: des ressources insuffisantes**. Écoutez, moi, je ne sais pas comment la Commission pourrait éventuellement faire une recommandation, mais en tout cas, nous, on suggère qu'il y ait, d'une façon ou d'une autre, une augmentation des budgets et conséquemment des ressources, tant du ministère de l'Environnement que du ministère de la Santé. Nous, écoutez, moi, je connais des gens, j'ai des amis au ministère de l'Environnement, tout ça, et ils ont de la misère à faire le **day-to-day**, à suivre tout ça et ils ont de la misère à suivre des sites aussi importants comme le site d'enfouissement, c'est difficile pour eux autres. Et surtout, comme nous autres dans notre cas, comme Mario le disait au début, écoutez, les impacts se sont accrus, les nombres de plaintes quotidiennement à traiter par le ministère de l'Environnement, c'est incroyable. Écoutez, moi, je me souviens, on a fait sortir par Accès à l'information des pages de registres de plaintes du ministère de l'Environnement de avril à octobre, et on parlait de 20 à 25 pages de plaintes de toutes sortes: Pour odeurs, pour bruit, pour les goélands, pour toutes sortes de raisons. Sans compter que dans le cas du dépotoir de Lachenaie, malgré toutes les belles promesses, tout ça, bien, le ministère de l'Environnement a émis 14 avis d'infraction au mois d'octobre en rapport avec l'exploitation du site. Donc, nous, ce qu'on pense et pour résumer ce point-là, on pense qu'il faut augmenter les budgets et il faut vraiment viser à avoir les ressources suffisantes pour faire réellement appliquer les lois qui nous gouvernent actuellement.

Un autre point c'est la CMM et le PMGMR. J'ai mentionné que c'était du tape-à-l'oeil, à notre avis, écoutez, on a participé, nous autres, au PMGMR, on a participé aux rencontres, on a écouté les gens nous présenter ça, bon. On a été très déçus sur plusieurs aspects du PMGMR, mais surtout, si j'en nomme quelques-uns, il y avait, pour nous, il y a peu d'empressement, dans le PMGMR, à encourager vraiment l'application des trois RV et du compostage, donc la politique, il y a peu d'empressement.

Il y a aussi l'absence d'alternatives à l'enfouissement, dans le PMGMR, il y a peu de volonté exprimée à fermer rapidement les mégadépotoirs dont ceux de Lanaudière qui reçoivent ou recevront jusqu'à 70 % des déchets du Québec si mes chiffres sont exacts. Et aussi, quand je parlais de tape-à-l'oeil, c'est aussi dans les mesures, les espèces de mesures décisionnelles par région qui nous apparaissent comme plus des mesures volontaires qu'obligeantes. Et ce que ça nous fait croire, nous autres, ces espèces de structures, à mon sens, non fonctionnelles dans notre type de démocratie, je pense que ce qui va arriver c'est qu'en 2006, 2007, parce qu'il va sûrement y avoir du retard éventuellement, en 2007, ils vont nous dire: Bien écoutez, on n'a pas réussi à s'entendre, dans les régions, sur des sites dans nos régions et tout ça, bien il faut continuer avec Lachenaie, il faut continuer avec Saint-Thomas. Écoutez, on a fait tous les efforts du monde, mais écoutez on est mal pris, il faut continuer. Alors, allons-y de l'avant. Nous, c'est vraiment la perception qu'on a et ce n'est pas nos contacts répétés avec les gens de la CMM et leur implication, entre autres, dans des comités comme on a eus à Lachenaie qui nous a rassurés sur leurs intentions véritables.

Au niveau **Varia**, on a, j'ai mis cinq petits points ici...

MME NICOLE BOULET:

Si vous pouvez...

2525 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE:**

Oui, accélérer, oui.

MME NICOLE BOULET:

2530

Oui.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE:

2535

Alors, les cinq petits points, c'est **ouverture de cellule**, évidemment, il y a eu ça à Lachenaie. C'est les odeurs assurées, c'est les problèmes, pour les citoyens, assurés, très très difficile à contrôler. C'est l'enfer pour les gens qui restent à proximité puis n'avez pas la malchance d'être sous les vents dominants.

2540

Autre point, **centre de transfert**, ça, j'ai mis un point, je ne sais pas comment ça fonctionne ici, nous autres, à Lachenaie, on a une problématique liée à ça parce qu'évidemment, il y a des registres d'entrée des déchets au site, mais les registres doivent dire d'où viennent les déchets. Et la façon de faire, bien, les déchets qui viennent d'un peu partout, qu'on ne sait pas tout à fait où, sont envoyés dans un centre de transfert et quand ça arrive au registre à Lachenaie, bien, provenance: centre de transfert de Montréal.

2545

Alors, autre point, **zone tampon**, on vit la même chose à Lachenaie, à Lachenaie, zone tampon problème. Là, le promoteur est en train d'essayer de voir avec la CMM puis tout ça, s'ils ne peuvent pas faire de l'expropriation des résidents qui sont autour, sous réserve de... Mais il y a vraiment un problème avec la zone tampon aussi. Alors là, on ne sait pas ce qui va se passer avec ça, le promoteur fait les démarches pour acheter d'autres terrains, mais en tout cas, ce n'est pas clair clair, ce n'est pas... Bon, il y a des problèmes avec ça.

2550

On parlait d'investissements pour rendre négligeables les impacts négatifs. Nous, on a vécu ça aussi, à Lachenaie. Il y a eu des propositions, vous prenez le rapport du BAPE à Lachenaie, il y a eu des propositions, tout ça, mais évidemment, le promoteur qui est là principalement pour faire une piastre, dès qu'il y avait des propositions, bien non, il avait toujours une raison pour dire que c'était trop cher ou que c'était ci ou que c'était ça, tout ça. Alors, nous, on était un peu déçus de ce qu'on a trouvé dans le rapport parce qu'on aurait aimé ça qu'il y ait plus de travail puis plus d'insistance à obliger le promoteur à mettre en place des mesures, quitte à ce que ces mesures-là lui coûtent quatre, cinq, 6 000 000, s'il faut, mais à un moment donné, l'obliger à mettre en place des mesures qui rendraient négligeables les impacts pour les citoyens.

2555

2560

Je vous donne un exemple qui me vient, les nez renifleurs, entre autres, les nez électroniques pour les odeurs, en tout cas, c'est quelque chose qui avait été discuté, parler que le promoteur était pour mettre des nez qui permettraient éventuellement de rapidement, de prévenir les

2565

émissions d'odeurs ou dès qu'il y en a une, de réagir rapidement. Écoutez, nous autres, le nez, il y avait un nez électronique à un moment donné, puis à un moment donné on s'est fait dire que c'étaient des citoyens qui l'avaient vandalisé.

2570 Le dernier point, il y avait la question de plan d'urgence. Alors, plan d'urgence, nous, on sait plus ce que c'est, en fait, il y a peut-être une, dans la terminologie utilisée par la personne qui est intervenue avant, peut-être que bon, lui, il voyait ça différemment, tout ça. Moi, je comprenais son idée, ce n'est peut-être pas plan d'urgence qu'il faut utiliser dans son cas, peut-être un plan d'intervention, plutôt. Plan d'urgence, pour nous, ça fait référence à la sécurité civile et s'il y a un
2575 feu, s'il y a, donc, qui réagit, comment prévenir les citoyens, comment évacuer les citoyens et comment, tout ça. À Lachenaie, on avait un problème avec ça, on a déposé, nous autres, au BAPE, un document qui démontrait que le plan d'urgence n'était pas adéquat, ne respectait pas les normes. Malheureusement, on n'a rien vu dans le rapport du BAPE par rapport à ça, alors on s'est toujours questionnés à savoir parce qu'on a réécrit au président du BAPE et il nous a
2580 répondu que ce n'était pas dans ses, je ne me souviens plus exactement la réponse, mais enfin, il nous a répondu un peu une réponse, malheureusement, de politicien, à ce moment-là. Mais nous, on n'a jamais vu apparaître, dans le document du BAPE, un commentaire sur le plan d'urgence, peut-être qu'il ne voulait pas faire paniquer les gens, qu'il ne voulait pas amener les gens, tout ça, on ne le sait pas mais je vous le mentionne tout au moins. J'ai terminé.

2585

MME NICOLE BOULET:

Alors, ça va. Bien, je vous remercie, messieurs.

2590

M. FRANÇOIS VALIQUETTE:

Merci.

MME NICOLE BOULET:

2595

Merci. J'inviterais maintenant madame Manon Fortin. Bonsoir, madame Fortin.

Mme MANON FORTIN:

2600

Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire. J'ajouterais ceci, quand on change de gouvernement ou qu'on change de dépotoir, c'est du pareil au même. et puis je m'aperçois que les gens de tous les mémoires qui se sont déroulés ici ce soir, félicitations, c'était très beau à écouter, puis je m'aperçois aussi qu'ils vivent le même problème et les mêmes inquiétudes que nous. Je crois que je me suis présentée, Manon Fortin, mère de famille, je viens
2605 de Repentigny.

** Lecture du mémoire **.

Merci.

2610

MME NICOLE BOULET:

Merci, madame. Merci.

2615 **Mme MANON FORTIN:**

Merci.

MME NICOLE BOULET:

2620

J'inviterais maintenant le syndicat UPA Kildare de Lanaudière. Bonsoir.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

2625

Bonsoir.

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2630

Bonsoir madame, bonsoir monsieur. Clémence Pagé, syndicat UPA Kildare Lanaudière.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Jean-Guy Bouvier, vice-président du syndicat.

2635 **Mme ANDRÉANNE AUMONT:**

Andréanne Aumont, de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

MME NICOLE BOULET:

2640

Bienvenue.

Mme ANDRÉANNE AUMONT:

2645

Merci.

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2650

Question, est-ce qu'on est tenus de lire le protocole, nous, on a établi un protocole d'entente avec l'entreprise Dépôt Rive-Nord?

MME NICOLE BOULET:

2655

Vous n'êtes pas tenus de le lire, non.

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

C'était concernant les producteurs environnants.

2660 **MME NICOLE BOULET:**

Oui. Vous souhaitez, si on a des questions, est-ce que vous avez des commentaires ou d'autre chose à ajouter à ce que vous nous avez déposé?

2665 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

Pas pour ma part.

2670 **MME NICOLE BOULET:**

Non?

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2675 On n'a rien à ajouter, c'était pour les préoccupations des agriculteurs environnants.

MME NICOLE BOULET:

On a peut-être quelques questions à vous poser, alors...

2680

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

Aucun problème.

2685 **M. JACQUES PELLETIER:**

Est-ce que vous avez consulté les agriculteurs au moment où vous avez signé le protocole d'entente?

2690 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

Nous autres, à UPA, c'est que de la façon qu'on marche, c'est que nous autres, les producteurs environnants du site d'enfouissement, ils étaient très inquiets des conséquences d'un site d'enfouissement qui s'agrandissait puis ils nous ont demandé qu'est-ce qu'on pouvait faire avec ça.

2695

M. JACQUES PELLETIER:

Quelle était la forme de mécontentement?

2700

M. JEAN-GUY BOUVIER:

2705 Bien, ce n'était pas un mécontentement c'étaient des inquiétudes, plutôt, pour l'eau puis la qualité puis la quantité. C'étaient ça, les inquiétudes des producteurs qui nous ont demandé qu'est-ce qu'on pouvait faire pour eux autres là-dedans.

M. JACQUES PELLETIER:

2710 Ils vous ont demandé ça de quelle façon, est-ce qu'il y a eu une réunion, est-ce qu'il y a eu un questionnaire qui leur a été administré?

M. JEAN-GUY BOUVIER:

2715 Non, nous autres, de la façon qu'on marche, la démarche, on a des administrateurs à chaque coin de la région, nous autres c'était le Kildare Lanaudière, Saint-Thomas, St-Ambroise, Ste-Mélanie, en tout cas, toutes les paroisses de la MRC de Joliette. Puis eux autres, bien, on a des réunions de temps à autre puis les producteurs, ils viennent, leurs demandes, ils les font à notre syndicat.

2720 **M. JACQUES PELLETIER:**

Et quand vous dites c'est des agriculteurs de la MRC de Joliette, il n'y a pas d'agriculteurs de la MRC de d'Autray?

2725 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

Nous autres, pour notre secteur à nous, avec le protocole d'entente qu'on a fait, c'était pour notre syndicat à nous autres.

2730 **M. JACQUES PELLETIER:**

Joliette?

M. JEAN-GUY BOUVIER:

2735

Oui, de Kildare Lanaudière, qui est de la MRC de Joliette.

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2740 Mais ça concerne tous les producteurs, c'est tous les producteurs environnants.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Environnants du site.

2745

M. JACQUES PELLETIER:

Vous êtes certains?

2750 **Mme ANDRÉANNE AUMONT:**

Qui sont protégés, oui, par le protocole, c'est les...

MME NICOLE BOULET:

2755

Autant ceux qui sont dans la MRC de d'Autray ou juste ceux qui sont dans la MRC de Joliette, c'est un peu ça la question?

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2760

On n'a pas nommé aucun producteur dans notre protocole, on a dit...

MME NICOLE BOULET:

2765

Non, vous n'en avez pas nommé mais c'est quoi le territoire qui est couvert par l'entente?

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2770

C'est les producteurs environnants du site. S'ils ont des problèmes de qualité ou de quantité d'eau, c'est ce qu'on a voulu couvrir.

M. JACQUES PELLETIER:

2775

Mais est-ce qu'il se peut qu'il y ait des agriculteurs qui soient membres d'un autre syndicat que le syndicat UPA Kildare puis qui soient dans l'environnement du site?

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2780

Oui.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

2785

Bien, sur l'autre côté, sur l'autre côté dans Autray, il y a des producteurs qui sont voisins du site.

M. JACQUES PELLETIER:

2790

Et ils ne sont donc pas couverts par votre entente, vous ne pouvez pas signer une entente pour des agriculteurs que vous ne représentez pas?

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Bien, en tout cas...

2795 **Mme CLÉMENCE PAGÉ:**

On ne peut peut-être pas signer une entente pour des producteurs sauf qu'on a signé pour les producteurs environnants puis EBI ne s'est pas opposée à notre signature de protocole. Quand on a dit que c'était pour les producteurs environnants, on n'a pas nommé aucun producteur dans le protocole justement pour, s'il y a des producteurs qui ont des problèmes en quantité et en qualité d'eau, qu'ils puissent aller voir EBI...

2800

M. JACQUES PELLETIER:

Mais est-ce qu'on est membre de votre syndicat, est-ce qu'on a un...

2805

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

On est tous membres de la Fédération UPA de Lanaudière.

2810

M. JACQUES PELLETIER:

Je comprends mais est-ce que là, ici, le protocole qu'on a, c'est une entente intervenue entre Syndicat de l'union des producteurs agricoles Kildare de Lanaudière?

2815

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

Oui.

2820

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce qu'il y a des agriculteurs dans le coin qui ne sont pas membres de ce syndicat-là mais membres d'un autre syndicat?

2825

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Bien, le syndicat d'Autray, ça fait partie de l'UPA mais ce n'est pas notre syndicat.

M. JACQUES PELLETIER:

2830

Donc, un agriculteur qui serait dans le syndicat d'Autray de l'UPA puis qui vit des problèmes et des nuisances occasionnées n'est pas couvert par votre entente?

2835

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

Bien, si vous regardez à la page 8, dans **Modalités diverses**, le troisième paragraphe:

2840 **La présente entente lie le SYNDICAT et ses membres. De plus, elle est conclue en**
faveur et au bénéfice des exploitations agricoles environnantes actuelles ou
futures, qu'elles soient ou non détenues ou opérées par les membres du
SYNDICAT. En tout temps et toutes circonstances, les exploitants peuvent se
2845 **prévaloir de la présente entente comme s'ils en étaient nommément parties ou**
signataires.

MME NICOLE BOULET:

2850 Mais environnants, ça veut dire quoi, un demi-kilomètre, un kilomètre, deux kilomètres, ça
veut dire quoi, environnants?

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2855 Bien, s'il y a du lixiviat qui s'écoule dans l'eau, à ce moment-là, on n'a pas, il n'y a pas
vraiment de limite à...

M. JACQUES PELLETIER:

2860 C'est l'impression que vous avez?

Mme ANDRÉANNE AUMONT:

C'est le bassin verseur, l'impression que j'ai, dépendamment.

2865 **Mme CLÉMENCE PAGÉ:**

Bien, j'espère que c'est couvert, oui. On n'a pas fait ça pour rien.

M. JACQUES PELLETIER:

2870 Non, et vous n'avez pas cherché à vous en assurer plus qu'il fallait?

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2875 Mais c'était peut-être difficile de mettre du kilométrage là, dans un rayon de tant.

M. JACQUES PELLETIER:

2880 Ça va. À la page 2 dans les considérants, il y en a toute une page, je vais parler de
l'avant-dernier. Vous dites:

CONSIDÉRANT que DRN s'est engagée auprès de la municipalité de Saint-Thomas à assurer le coût des travaux nécessaires à l'adduction d'eau potable aux résidences concernées, advenant une contamination, un assèchement ou un épuisement des sources d'eau potable des résidences de Saint-Thomas pour des raisons attribuables à l'exploitation du lieu d'enfouissement.

2885

Est-ce que vous avez obtenu des détails sur comment ils se sont assurés de couvrir les problèmes au moment où il y aurait des problèmes d'eau, est-ce que vous savez ce que DRN va faire?

2890

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

C'était pour des résidences, à ce moment-là je pense que c'est Saint-Thomas qui ont dans leur entente avec EBI cette couverture-là.

2895

M. JACQUES PELLETIER:

Donc, vous n'avez pas obtenu de détails additionnels mais si on...

2900

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

On ne les a pas demandés.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

2905

Si je me rappelle bien, j'ai entendu que, je pense que Dépôt Rive-Nord s'engageait, bien, ça c'est une supposition, à fournir l'eau, jamais, ou dédommager la municipalité ou les citoyens ou de fournir de l'eau, j'imagine que c'était ça qu'on avait compris, nous autres. Mais ça c'est vague un peu parce que ça fait déjà un bout de temps qu'on a travaillé avec ça.

2910

M. JACQUES PELLETIER:

Pourtant il n'est pas signé depuis très longtemps.

2915

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Non, non, mais vu le...

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

2920

Au niveau du considérant...

M. JEAN-GUY BOUVIER:

2925

Parce que nous autres, dans le fond, on a travaillé pour les agriculteurs, on n'a pas

travaillé pour les, nous autres, l'UPA, c'est l'agriculture. C'est sûr que c'est toujours les citoyens pareil, mais l'agriculture, dans le fond, nous autres ce qu'on voulait protéger c'est la production, la production animale puis végétale.

2930 **M. JACQUES PELLETIER:**

Donc, vous avez travaillé pour les agriculteurs?

2935 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

Oui.

Mme CLÉMENCE PAGÉ:
2940 C'est ça.

M. JACQUES PELLETIER:
2945 On va prendre l'autre considérant. C'est le même considérant mais c'est marqué: pour les exploitants agricoles.

M. JEAN-GUY BOUVIER:
2950 Bien, c'est exploitants agricoles, mais moi, je considère exploitant agricole, c'est l'agriculteur par lui-même mais c'est ses animaux puis sa culture qu'il fait.

M. JACQUES PELLETIER:
2955 Vous êtes-vous assurés de savoir comment il va procéder si jamais il n'y a plus d'eau ou si l'eau n'est pas bonne, qu'est-ce qu'ils vont faire?

M. JEAN-GUY BOUVIER:
2960 Bien, ce n'est pas marqué un peu plus loin...

Mme CLÉMENCE PAGÉ:
2965 C'est eux qui sont supposés couvrir le problème. À ce moment-là, ils vont apporter de l'eau. S'il n'y a pas d'eau pour des productions animales ou au niveau des canneberges ou au niveau d'autres cultures, c'est eux qui devraient fournir l'eau.

MME NICOLE BOULET:
2970 Il y a un article qui dit:

Dès que les résultats d'analyse démontrent une diminution réelle dans la quantité ou la qualité de l'eau, en deçà des normes en vigueur...

J'aimerais savoir c'est quoi les normes en vigueur.

2975

DRN doit entreprendre sans délai tous les travaux nécessaires à l'identification de l'origine ou de la cause de telle diminution et à la correction de cette situation, à ses frais.

2980

Alors, première question, c'est quoi la norme à laquelle on fait référence, la norme en vigueur c'est quoi?

M. JEAN-GUY BOUVIER:

2985

La norme c'est dans les productions animales, il y a des normes pour la qualité de l'eau, puis ça, c'est facile à déterminer parce que les producteurs environnants, exemple, on va parler de production de porc, ils font des analyses d'eau fréquemment parce que les porcs, c'est sensible pour la qualité de l'eau. Puis à partir de ça, l'eau, exemple, qu'il y avait avant la signature du protocole, si elle est bonne, les analyses sont prises, il faut garder une qualité d'eau qui soit potable pour les animaux, qu'ils ne soient pas malades. C'est ça, puis la quantité, bien ça, à un moment donné, ça prend une bonne quantité d'eau, mais il faut qu'il y en ait suffisamment pour être capable de la fournir, pour que le producteur ne soit pas en problème.

2990

MME NICOLE BOULET:

2995

Ça va. Maintenant quand on dit qu'on doit entreprendre sans délai tous les travaux nécessaires à l'identification de l'origine ou de la cause de telle diminution et à la correction de la situation, il peut s'écouler des délais; vous allez faire quoi en attendant, est-ce que vous autres vous pouvez souffrir qu'il y ait des délais d'amélioration dans la qualité de l'eau pour vos animaux?

3000

M. JEAN-GUY BOUVIER:

La qualité de l'eau, on ne peut pas souffrir ça. Ça, les porcs, exemple, on va parler toujours des porcs, les porcs, ils n'acceptent pas ça, de l'eau contaminée, ils tombent malades tout de suite puis tu t'en rends compte.

3005

MME NICOLE BOULET:

Alors, en tout cas, je ne le sais pas, là, il faudrait voir l'interprétation de la clause qui est là, mais moi, la question que je pose c'est s'il y a un délai, vous faites quoi?

3010

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Bien, le délai, actuellement, les producteurs agricoles, on a l'habitude de se revirer assez

3015

3020 vite, je pense qu'un producteur, comme moi, chez nous, c'est des vaches laitières, si j'ai un problème avec de l'eau, moi, je ne niaiserais pas avec mes vaches si elles meurent toutes, je vais faire venir une tank d'eau temporairement, puis après ça, on va s'aligner pour changer ça au plus sacrant. Parce que tu ne peux pas, puis en attendant... moi, je pense aussi qu'il ne faut pas se le...

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

3025 On a quand même, à la page 6, une clause d'arbitrage qui dit:
Pour tout différend dans l'application de la présente entente ou sur présomption de perte, dommage ou inconvénient relative à une contamination, un assèchement ou un épuisement des sources d'eau pour les entreprises agricoles, pour des raisons attribuables à l'exploitation du lieu d'enfouissement, les parties conviennent de négocier de bonne foi afin de parvenir à un règlement rapide du différend.

3030 Ça fait que dans un premier temps, je pense que le producteur agricole, s'il a un doute, il peut aller voir Dépôt Rive-Nord pour dire: Je manque d'eau et je n'en ai jamais manqué.

M. JACQUES PELLETIER:

3035 À ce moment-là, il va falloir établir la responsabilité de Dépôt Rive-Nord.

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

3040 Mais je pense, dans un premier temps, ils peuvent aller les voir puis après, compte tenu, s'ils ne s'entendent pas, c'est sûr qu'il faut l'établir, la responsabilité de Dépôt Rive-Nord.

M. JACQUES PELLETIER:

3045 Et si ça prend deux mois? Les productions animales vont souffrir ou vous allez assumer les frais jusqu'à ce que la responsabilité de Dépôt Rive-Nord soit établie?

M. JEAN-GUY BOUVIER:

3050 Bien là, il ne faut pas se le cacher, on sait tous que quand il y a un problème, bien, il faut que tu le prouves...

M. JACQUES PELLETIER:

3055 Il n'y a personne de responsable.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

3060 Il faut toujours que tu prouves qui est en faute, puis avec les puisomètres qu'il y a actuellement puis qu'il va y avoir proche des productions, moi, je pense qu'on va être capables

aussi, assez facilement, de déterminer s'il y a un problème, d'où il vient.

M. JACQUES PELLETIER:

3065 Parlant de puisomètre, à l'article 2.1 on parle d'un suivi environnemental. Est-ce qu'il y a eu des discussions sur la nature du suivi environnemental qui va être fait?

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

3070 Vous voulez dire quoi?

M. JACQUES PELLETIER:

3075 Je veux dire ici que le protocole intervient aux fins des présentes pour que soit instauré un suivi environnemental. Alors, je veux savoir c'est quoi le suivi environnemental qui va avoir lieu?

M. JEAN-GUY BOUVIER:

3080 Bien, le suivi environnemental, je pense que nous autres, à tous les trois mois...

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

3085 C'est l'engagement d'un hydrogéologue.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

3090 Puis on s'engage un hydrogéologue, le syndicat, il va engager un hydrogéologue pour faire des suivis à tous les trois mois. Il y a un administrateur du syndicat qui va aller avec le géologue, les deux géologues, le nôtre puis celui d'EBI, pour faire le suivi, pour prendre des échantillons d'eau, pour que ça soit fait correctement, j'imagine, avec des critères. Je pense que le suivi environnemental, c'est pas mal ça. Puis s'il y a des problèmes qu'on pense qu'il peut y avoir, bien, on va essayer de les corriger ensemble.

3095 **M. JACQUES PELLETIER:**

 Est-ce qu'actuellement vous subissez des inconvénients ou des membres de votre syndicat subissent des inconvénients associés aux nuisances en provenance du site?

3100 **Mme CLÉMENCE PAGÉ:**

 Au niveau de l'eau, non.

3105

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Actuellement, non, parce que ça a l'air, tout semble tout conforme.

3110 **M. JACQUES PELLETIER:**

Au niveau de l'air?

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

3115

Ce n'était pas dans nos attributions de gérer au niveau de l'air.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

3120

Juste à l'eau.

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

3125

Nous, ce qu'on avait, c'était l'eau.

M. JACQUES PELLETIER:

3130

Peut-être, mais je vous demande est-ce qu'actuellement vous avez des inconvénients associés aux odeurs?

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

3135

Bien, des producteurs en ont parlé des odeurs, c'est bien évident, là. Mais nous, en tant que syndicat c'était au niveau de l'eau, la protection de l'eau.

M. JACQUES PELLETIER:

3140

Donc, au niveau des odeurs...

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

On ne pouvait pas toucher au niveau des odeurs ou au niveau des...

3145

MME NICOLE BOULET:

Pourquoi vous ne pouviez pas toucher à ça?

3150

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

Parce que ce n'est pas dans les attributions au niveau du syndicat.

3155 **MME NICOLE BOULET:**

Cet après-midi, on nous a parlé, en fait, l'atocatière, on nous a parlé de la problématique des goélands, des fientes de goélands sur les petits fruits et tout ça. Alors si, par exemple, on nous disait que les grossistes ont des exigences particulières quant à la qualité des fruits si jamais il y avait des fientes ou des choses qui avaient été en contact avec les fruits, les grossistes n'acceptent pas ça. Alors, ce que je vois, c'est que dans votre protocole, nulle part, on parle de l'eau mais on ne parle pas des autres nuisances que pourraient subir les agriculteurs?

3165 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

Bien, comme je vous dis, nous autres on a axé sur la qualité puis la quantité d'eau.

M. JACQUES PELLETIER:

3170 C'est beau.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

3175 Parce que les mouettes, on sait bien que les mouettes, c'est peut-être un inconvénient mais je pense que de là à aller jusqu'à contrôler les mouettes, là, dans la nature, il y en a des mouettes puis je ne le sais pas de quelle façon qu'on aurait pu s'y prendre pour aller contrôler les mouettes qui vont aller faire leurs besoins sur les atocatières, je pense que c'est un problème assez dur à gérer, ça.

3180 **M. JACQUES PELLETIER:**

3185 Mais à plusieurs reprises, pendant les audiences, tant en première partie que cette partie-ci, il nous a été soumis à notre connaissance le fait que des travailleurs agricoles refusaient de travailler à cause d'une problématique associée aux odeurs, et vous ne semblez pas avoir relevé cette situation-là chez vos membres, c'est ça que je comprends?

M. JEAN-GUY BOUVIER:

3190 Bien, on ne peut pas dire qu'on n'en a pas relevé, mais par contre, comme je vous dis, c'est quelque chose qui est assez dur à gérer. Les odeurs, on le sait que c'est un inconvénient, mais pour nous autres, le majeur, c'était l'eau.

M. JACQUES PELLETIER:

3195 Ça va.

MME NICOLE BOULET:

Quand on nous dit que les grossistes ont des exigences par rapport à la qualité des fruits, est-ce que c'est juste dans la région ici que ces exigences-là existent ou s'il y en a ailleurs?

3200

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Les mêmes, les exigences, au ministère de l'Agriculture ou de l'Inspection des aliments, c'est les mêmes partout à travers le Québec, j'imagine, il n'y a pas de préférence pour une région ou l'autre.

3205

MME NICOLE BOULET:

Vous dites que, en fait, il y a un engagement du syndicat qui s'engage à faire des campagnes de sensibilisation auprès de ses membres pouvant être visés par le présent protocole et d'expliquer le cadre préventif établi. C'est quoi le cadre préventif?

3210

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Nous autres, mais ça, le cadre préventif c'est que je pense qu'avec...

3215

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

C'est au niveau de la qualité et de la quantité de l'eau.

3220

M. JEAN-GUY BOUVIER:

C'était pour les informer, nous autres, on s'est engagés à informer nos membres de quelle façon que ça se passe, exemple, nos échantillons d'eau puis la qualité d'eau qui va sortir de là puis si c'est conforme aux normes.

3225

M. JACQUES PELLETIER:

À l'article 6, on parle que l'entente prendra fin 30 ans après la cessation des activités d'enfouissement. L'actuel projet nous porte à 28 ans, donc ça fait 58 ans?

3230

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Oui.

3235

M. JACQUES PELLETIER:

Vous vous sentez à l'aise avec une entente pour 58 ans?

3240

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

Les suivants vont suivre.

3245 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

Oui, moi, je sais qu'on n'est pas éternels, moi, une chose que j'espère que nos, comment est-ce qu'ils appellent ça...

3250 **Mme CLÉMENCE PAGÉ:**

Nos successeurs.

3255 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

Nos successeurs, ils s'en occupent autant que nous autres, je ne dirai pas les troubles que ça a donnés, mais la vigueur qu'on a mis là-dedans pour essayer d'avoir une entente. Moi, je ne suis pas mal à l'aise avec ça, parce qu'à l'UPA, on sait tous, ce n'est pas pour vanter personne mais on s'en occupe assez, de nos agriculteurs, puis je pense que, moi, je n'ai pas de trouble avec ça.

3260

M. JACQUES PELLETIER:

À l'article 7, tous les engagements qui sont là sont couverts par une garantie d'exécution, la garantie d'exécution c'est 100 000 piastres ou, encore, une hypothèque sur une bâtisse qui vaut au moins 100 000. Comment ça a été établi, ce 100 000 piastres-là?

3265

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Bien, moi, je pense que ce 100 000 dollars-là, c'est que, exemple, comme il est mentionné tout à l'heure, si jamais on a des problèmes, exemple, pour l'eau, la qualité puis la quantité d'eau, ça serait, j'imagine, une façon d'avoir l'argent pour être capable de corriger la situation. Puis aussi, un peu plus loin, on voyait aussi qu'EBI s'est engagée, je ne sais pas quelle place, le Ministère, je ne sais pas quelle page que c'est, là...

3275

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

Ce n'est pas au début, dans les considérants, ça?

3280 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

Elle s'est engagée à d'autres instances...

3285

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

C'est dans le considérant, ça.

3290 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

Attends un peu, là, je vais regarder ça.

M. JACQUES PELLETIER:

3295

Oui, il va déposer 1 000 000 au ministère de l'Environnement mais ça, je pense que vous allez avoir de la misère à en avoir un morceau.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

3300

Non mais c'est...

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

3305

C'est pour ça qu'on a demandé 100 000.

M. JACQUES PELLETIER:

Oui?

3310

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Ici, au Tribunal administratif du Québec, le 24 septembre 2003, a assuré les coûts, non, ce n'est pas ça.

3315

M. JACQUES PELLETIER:

Mais vous ne vous souvenez pas comment ça a été établi, 100 000, est-ce que c'est le résultat d'un calcul? Est-ce que c'est basé sur un certain nombre de pieds ou de mètres d'aqueduc? Si jamais vous manquez d'eau puis que l'eau est contaminée, il va falloir que vous l'acheminiez d'une quelconque manière. 100 000 piastres, ça vous apparaît suffisant pour pallier à tous ces problèmes-là?

3320

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

3325

Mais c'est advenant qu'EBI ne réponde pas, à ce moment-là c'est un genre de cautionnement.

3330

M. JACQUES PELLETIER:

Mais si ça coûtait 800 000 réparer les dommages, je ne répondrais pas, moi non plus, si ma garantie était de 100 000. Ça vous apparaît correct?

3335

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Bien, quand on négocie des choses avec une compagnie ou n'importe qui, à un moment donné, il faut que tu finisses par... on finit par s'entendre sur quelque chose, j'imagine. Puis moi, je pense, pour pallier à la situation, parce que s'il y a un problème, exemple, pour l'agriculture, j'imagine qu'il n'y aura pas des problèmes rien que pour l'agriculture, il va y en avoir pour les citoyens aussi. Ça fait qu'à un moment donné, il y a d'autres recours aussi là-dedans que tu peux prendre.

3340

M. JACQUES PELLETIER:

Et vous pensez que les autres recours sont préservés malgré et au-delà de cette entente-là?

3345

M. JEAN-GUY BOUVIER:

J'imagine.

3350

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que vous vous êtes engagés à promouvoir le projet du promoteur?

3355

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Non.

3360

Mme CLÉMENCE PAGÉ:

Bien, dans quel sens?

3365

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Bien, tu veux dire le projet de?

3370

M. JACQUES PELLETIER:

Le projet d'agrandissement du site.

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Nous autres, là-dessus, on ne s'est pas...

3375

Mme ANDRÉANNE AUMONT:

De promouvoir?

3380 **M. JEAN-GUY BOUVIER:**

De promouvoir, non.

Mme ANDRÉANNE AUMONT:

3385

Bien non.

M. JACQUES PELLETIER:

3390

C'est beau.

MME NICOLE BOULET:

D'accord.

3395

M. JEAN-GUY BOUVIER:

Nous autres, on y a été avec les inquiétudes pour l'eau, c'est là-dessus qu'on a...

3400 **MME NICOLE BOULET:**

Merci beaucoup. Alors, c'était la dernière présentation. Il y a quelqu'un qui a demandé d'exercer son droit de rectification, alors le docteur Marcel Bélanger. Bonsoir.

3405 **Dr MARCEL BÉLANGER:**

Madame la Présidente, bonsoir. Nous, de la Santé publique, dans ces audiences-là, on est habitués à être pris à partie et à ce qu'on nous fasse dire des choses qu'on n'a pas dites. Alors, ce n'était pas arrivé jusqu'à date, à notre grande surprise, et c'est arrivé deux fois ce soir. Alors, je me suis inscrit pour émettre un droit de réplique, qui est quand même léger mais que je dois faire et qui me donne l'opportunité, aussi, de faire de la pression sur quelque chose d'important.

3410

La première que j'ai à faire, c'est à l'égard de ce que monsieur Bayeur a affirmé. Il a dit qu'il y avait une étude de la Direction de la santé publique qui affirmait qu'il y avait des excès de cancer dans sa municipalité, en laissant entendre de quelque façon que c'était relié, évidemment, au site d'enfouissement. On a deux études qui ont été déposées, l'une en 99 et l'autre en 2005, les deux ont été faites à la demande du Regroupement Vert, et la Santé publique se fait un devoir de répondre à ce genre de demande-là qui vient de sa population pour n'importe quoi. Si on nous demande des statistiques dont on dispose, on les rend disponibles. Ça a été le cas dans

3420

ces deux cas-là. Je les ai, et ça va me faire plaisir de vous les déposer parce que je les ai en version originale et ainsi de suite.

MME NICOLE BOULET:

3425

C'est beau.

Dr MARCEL BÉLANGER:

3430

Je les avais citées à la troisième page de notre mémoire en n'insistant pas dessus parce qu'on sait la valeur de cette chose-là. C'est important de dire, on l'a cité à notre mémoire aussi, je vais d'abord vous lire, parce qu'on a rencontré ces gens-là, on leur a expliqué l'interprétation qu'on pouvait faire de statistiques comme celles-là et celles qu'on ne devait pas faire. Je vais vous lire la dernière page interprétative du document de 2005.

3435

Notons finalement que les telles statistiques utilisées n'ont pas nécessairement toute la précision voulue pour des petites unités géographiques. Il faut envisager la possibilité que d'autres tests statistiques génèrent des conclusions contraires à celles présentées pour les tableaux suivants. Encore une fois, nous invitons les lecteurs à prendre en considération ces propos avant de tirer des conclusions définitives et catégoriques.

3440

3445

C'est important de le dire, on a cité aussi, dans notre mémoire, une étude qui a été faite par l'université de West England qui a fait le relevé de toutes les études épidémiologiques mondiales, et qui en a retiré les 220 les mieux faites et qui les a analysées scientifiquement et qui, à la fin, en arrive à la conclusion qu'il n'y en a aucune qui permet d'associer un problème de cancer ou de maladie à la présence d'un site d'enfouissement dans l'environnement. Imaginez-vous, ça, des études qui ont coûté des centaines et des millions de dollars chacune, et la correspondance de ces études-là. On a clairement rencontré ces gens-là, on leur dit, on leur a clairement exprimé qu'ils ne devaient pas utiliser ces données-là dans le sens qu'ils l'ont fait ce soir. Et c'est pour ça que je viens ici, pour corriger ça.

3450

MME NICOLE BOULET:

3455

Merci beaucoup.

Dr MARCEL BÉLANGER:

3460

Le deux, non, ça, c'est le premier. Le deuxième élément que je veux corriger, madame la Présidente...

MME NICOLE BOULET:

3465

Oui, oui.

Dr MARCEL BÉLANGER:

Il vient de vous.

3470 **MME NICOLE BOULET:**

Oui?

Dr MARCEL BÉLANGER:

3475

Oui, vous nous avez fait dire qu'on avait parlé du comité de vigilance et qu'on avait dit explicitement que le promoteur ne devait pas y être. On s'est mal exprimé, si vous l'avez compris comme ça c'est que je me suis mal exprimé, je m'en excuse, on n'a pas dit ça, et vraiment pas, on est tout à fait d'avis contraire, en fait. Ce qu'on a dit, c'est qu'on veut un comité financé généreusement par le promoteur, là-dessus, j'appuie quelque chose que monsieur Valiquette a dit et c'est la première fois que je suis d'accord avec lui, ça doit être très généreux, ça doit...

3480

MME NICOLE BOULET:

3485

Je dois vous dire que mon collègue et moi, on a tous les deux la même interprétation que ce que j'ai dit, mais écoutez, je prends très bonne note de votre commentaire et on retient la version que vous nous donnez ce soir.

Dr MARCEL BÉLANGER:

3490

Très bien, mais je n'ai pas fini, je vais terminer, ce ne sera pas long. Ce qu'on a demandé c'est qu'il n'y ait pas de contrôle du promoteur, ça c'est très clair. La présence du promoteur, elle est là de facto, peut-être aussi le ministère de l'Environnement, peut-être d'autres, mais ça, ça doit être laissé au choix des citoyens. S'il y a un agrandissement, on pense qu'il doit y avoir un comité, on pense qu'il doit être beaucoup mieux défini que ce que le PREIMR prévoit de le faire, ça doit être très précis et là-dessus, on entérine entièrement ce que monsieur Corriveau de COSE a dit, sans l'ombre d'un doute, on l'entérine à 100 %. On est heureux, finalement, que vous nous ayez donné l'occasion de revenir et insister sur un comité de vigilance sérieux, bien structuré, parce qu'on pense que c'est fondamental dans toute la gestion du déchet, on pense que c'est fondamental s'il y a un agrandissement, on pense que c'est fondamental s'il y a un projet pilote de désenfouissement, et on pense que ça devrait déjà exister pour les opérations actuelles. C'est tout.

3495

3500

MME NICOLE BOULET:

3505

Merci beaucoup. Alors, ceci met fin à la partie publique des travaux de la Commission. Alors, au cours de la deuxième partie de l'audience, 25 mémoires ont été présentés et 10 autres mémoires ont aussi été déposés à la Commission sans être présentés, enfin, il y a eu deux présentations verbales.

3510

3515 Alors, je désire remercier l'ensemble des participants pour l'utilisation adéquate de l'examen public et pour avoir contribué au déroulement serein, respectueux et courtois de la procédure. Plus particulièrement, je remercie le promoteur, Dépôt Rive-Nord, les personnes-ressources pour leur collaboration, les citoyens pour leur participation assidue et pour leurs témoignages.

3520 À compter de maintenant, la Commission analysera toutes les informations reçues et fera connaître sa position dans un rapport qu'elle remettra au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 21 juin prochain. Alors, je vous rappelle que le Ministre a 60 jours après la date de dépôt pour rendre public le rapport.

3525 Alors, je pense qu'on ne peut terminer cette rencontre sans remercier le personnel de la Commission pour leur soutien, leur implication afin de rendre possible la tenue de ces rencontres publiques. Je remercie également le personnel des services gouvernementaux, de même que la sténotypiste officielle, madame Chantal Gosselin, sans qui il serait impossible de reconstituer les propos exacts de ce que nous avons tenu au cours de la première et de la deuxième parties de l'audience. Alors, vous pourrez certainement nous lire dans quelques mois, et cette audience publique est close, alors merci à toutes et à tous et bonne fin de soirée.

3530 Juste un instant, s'il vous plaît. Oui, vous avez un correctif, vous n'étiez pas inscrit?

M. GAËTAN BAYEUR:

3535 Bien, je me suis... bien là, c'est par rapport à ce que monsieur Bélanger vient de dire, je veux dire, le Regroupement Vert, on n'a jamais relié le problème de cancer au site d'enfouissement, vous n'avez qu'à lire le texte, le texte est là, il est très clair là-dessus.

MME NICOLE BOULET:

3540 Parfait.

M. GAËTAN BAYEUR:

3545 On a tout simplement exprimé une source d'inquiétude.

MME NICOLE BOULET:

O.k.

3550

3555

Je soussignée, **CHANTAL GOSSELIN**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

3560 Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

3565 N.O. _____

CHANTAL GOSSELIN, s.o.

cg